

SCHÉMA PAYSAGER
GRENZÜBERSCHREITENDES
FREIRAUMKONZEPT
MARCKOLSHEIM / SASBACH

 **URES** Institut für regionale Studien in Europa
Institute for Regional Studies in Europe
Institut de recherches régionales en Europe

INFIS, Freiburg
ECOREGIO, Mulhouse

Schéma paysager transfrontalier Marckolsheim / Sasbach / Endingen

Rapport final des chapitres 1 et 2

Juillet 2001



CE PROJET A ETE FINANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPEEN INTERREG II

Sommaire

1	Résumé	1
2	Structure du rapport.....	4
3	La démarche.....	5
3.1	La commande	5
3.2	La méthode suivie.....	5
3.3	Déroulement du projet	6
4	Situation de départ et dynamique du territoire de projet	8
4.1	Les spécificités du territoire	8
4.2	Le profil du territoire.....	9
4.3	La protection de la nature et le développement des paysages	11
4.4	Les facteurs environnementaux.....	15
4.5	L'agriculture.....	15
4.6	L'économie.....	16
4.7	Le tourisme	17
4.8	Les infrastructures	18
4.9	Les enjeux.....	19
5	Concept de développement des paysages Marckolsheim / Sasbach / Endingen – projets ..	22
5.1	Orientations stratégiques	22
5.2	Aperçu des projets prioritaires	24
5.3	Les projets proposés	25
5.4	Etapas suivantes.....	31
5.5	Le rôle du Centre du Rhin.....	33
6	Concept de développement des paysages – planification	34
6.1	Le territoire de projet au regard des lignes directrices du "Schéma Paysager Transfrontalier pour le Rhin Supérieur"	34
6.2	Concept-cadre pour le développement des structures paysagères	37
6.3	Perspectives pour le développement de la nature et du paysage.....	38
6.4	Perspectives pour l'agriculture et l'exploitation forestière.....	42
6.5	Perspectives pour le tourisme	45
6.6	Le territoire de projet dans le contexte régional	46
7	Conclusions et préconisations.....	49
7.1	Coopération transfrontalière dans le territoire de projet	49
7.2	Priorités pour l'avenir	51

Annexes.....	52
A.1 Documents cartographiques.....	53
A.2 Fiches – projets.....	60
A.3 Liste des biotopes 24a pour le côté badois	69
A.4 Rapports précédents	77

1 Résumé

Le territoire transfrontalier KARMIS réunit la Communauté de Communes de Marckolsheim, du côté alsacien du Rhin, et les communes badoises de Endingen, Sasbach et Wyhl, à la frange nord du Kaiserstuhl. Ce qui relie les deux parties de ce territoire c'est avant tout le pont du Rhin et la route Sélestat-Riegel en cours d'achèvement, mais aussi le paysage des bords du Rhin. KARMIS a une histoire. Il résulte directement d'un projet INTERREG, qui visait au développement des espaces naturels dans ce paysage varié et à la création d'un centre touristique transfrontalier à la traversée du Rhin. Le présent rapport final pour le schéma paysager met en évidence l'existence de **potentialités de coopération considérables** – peu exploitées jusqu'alors – dans les domaines suivants:

- la protection, l'accessibilité et le développement de paysages culturels attractifs et variés
- un tourisme reliant nature et culture
- le développement culturel

Entre 1991 et 1997, des responsables de l'aménagement du territoire français, allemands et suisses ont réalisé un "Schéma Paysager pour le Rhin supérieur". Le projet de Marckolsheim / Sasbach (le territoire de projet ne sera étendu que plus tard à Endingen et Wyhl) devait être l'application concrète des principes de ce schéma d'aménagement du territoire à une zone de dimension réduite. Il importait également de dégager pour ce petit territoire des projets concrets de développement local.

L'objectif clairement exprimé du projet était de renforcer la coopération transfrontalière dans les domaines de l'aménagement du territoire, la protection des paysages, le développement économique et touristique, ainsi que d'élaborer des propositions de projet pour la création d'un centre du Rhin.

Au sein du comité de pilotage, cohabitaient des attentes et des intérêts très différents: les communes souhaitaient avant tout la réalisation du centre rhénan et ainsi que d'autres projets concrets, alors que des autorités supérieures attendaient plus la conception d'un schéma de développement des paysages. Par le passé, plusieurs grands projets industriels et touristiques au bord du Rhin ont échoué (centrale nucléaire de Wyhl, usine de plomb de Marckolsheim, port de plaisance et hôtel à Sasbach, village de vacances à Marckolsheim, etc.) suite à l'opposition virulente d'une grande partie de la population. Jusqu'alors, il n'y avait pratiquement pas eu de coopération transfrontalière au niveau local.

Dans ce contexte, il parut nécessaire à l'équipe d'étude d'appuyer le projet sur un processus transfrontalier de discussion avec les acteurs locaux.

Le diagnostic commun du territoire de projet dans la perspective d'un développement durable permet de développer une vision commune du territoire. Ainsi ont été dégagées **les particularités du territoire:**

- Les différences paysagères, économiques, sociales et culturelles entre les deux côtés du Rhin sont considérables. Mais ces différences offrent précisément des occasions de coopérer. Prise dans son ensemble, cette variété pourrait constituer une attractivité nouvelle, que les deux parties du territoire ne peuvent développer isolément.
- La coopération transfrontalière est encore peu développée. Les habitants et les acteurs des différents territoires des deux cotés du Rhin se connaissent mal.
- Les polémiques des années soixante-dix (réforme communale allemande, usine de traitement de plomb, KKW,...) ont des conséquences sur les modes de communication entre les

acteurs locaux et sur l'aménagement et le développement économique du territoire de projet.

- Le Rhin et le pont qui l'enjambe constituent les seuls trait d'union entre les deux pays à l'échelle du territoire de KARMIS.
- Les deux parties du territoire de projet s'inscrivent dans des dynamiques différentes dans leurs régions respectives. Les propositions d'actions doivent prendre en compte ces spécificités.
- Les deux parties du territoire sont plutôt périphériques et relativement faibles dans leurs contextes régionaux respectifs; la coopération peut leur apporter de nouvelles opportunités de développement.

Dans une démarche orientée vers l'aménagement du territoire, des **perspectives pour le développement des paysages** ont été dessinées. Les débats houleux des dernières décennies au sujet du développement économique et de la gestion des paysages de KARMIS se sont apaisés depuis quelques années. On s'accorde aujourd'hui à considérer que de nouvelles implantations industrielles au bord du Rhin ne sont pas souhaitables et que la nature et le paysage représentent un potentiel considérable qu'il s'agit d'utiliser. Le concept-cadre proposé pour le développement des paysages peut se résumer en quelques points:

- Le Rhin, avec les forêts alluviales et l'Ile du Rhin, représente l'axe vert central du territoire d'étude. D'une part, la variété écologique de cette zone humide remarquable doit être préservée et développée. D'autre part, il est nécessaire d'aménager des infrastructures qui assurent la mise en valeur de cette richesse naturelle par une utilisation touristique ponctuelle et prudente.
- Le Programme Intégré du Rhin prévoit la remise en eau de certaines parties de la forêt rhénane. Cette mutation doit être utilisée pour développer la variété et l'attractivité de la forêt rhénane.
- Un axe vert secondaire devrait être développé le long du canal du Rhône au Rhin, qui s'écoule parallèlement au Rhin. La remise en service du canal pour la navigation de plaisance s'accompagnera de la construction d'un port de plaisance à Marckolsheim. Cette infrastructure constituera le deuxième point fort du développement touristique.
- Des liaisons vertes entre ces deux axes devront être réalisées au sud d'Artolsheim et au nord d'Artzenheim.
- Les paysages de vignoble caractéristiques du Kaiserstuhl et du Limberg, qui comprennent de riches biotopes, doivent être conservés. Les biotopes doivent être mis en relation à l'échelle locale et l'agriculture biologique et écologique doit être développée.
- Au pied du Kaiserstuhl, on trouve un paysage vallonné, caractérisé par les cultures spéciales et les arbres fruitiers. Il est important d'essayer de maintenir le caractère de ces paysages. La petite ville médiévale d'Endingen, au pied du Kaiserstuhl, représente aujourd'hui le principal pôle de développement touristique du territoire transfrontalier.
- Au nord de la L113, la maïsiculture en grandes parcelles domine du côté badois et sur la partie alsacienne. Cette situation ne changera pas tant que le marché agricole de l'Union européenne ne changera pas fondamentalement.

Dans une démarche orientée davantage vers la définition de projets concrets, le concept de développement résulte en partie des discussions du groupe de travail d'acteurs locaux et se base sur six **orientations stratégiques**:

1. développer la coopération entre les communes
2. créer des liaisons de transports durables
3. protéger et rendre accessible la nature et les paysages
4. développer le tourisme en commun
5. créer des lieux de rencontre pour les jeunes
6. mettre en valeur et développer les produits régionaux et les traditions culinaires.

A ces orientations stratégiques correspondent dix-huit **projets prioritaires**. Le plus ambitieux est le centre rhénan, qui fait l'objet d'un rapport séparé. Certains projets sont déjà en cours de réalisation, telle la création d'un site internet commun. Ce projet est particulièrement significatif pour le développement d'une identité commune.

Deux sortes de projets sont à mettre en évidence pour l'importance du rôle qu'ils ont à jouer par la suite:

En premier lieu, se dégagent des projets dont les coûts sont faibles, mais qui peuvent renforcer de façon décisive la coopération entre les communes: d'abord, le suivi et le développement du site internet par des groupes de travail communs; ensuite, la mise en place de rencontres régulières entre les conseillers municipaux et entre les administrations; enfin, l'étude pour la création éventuelle d'une structure commune de coopération, qui assurerait à l'avenir le portage des projets transfrontaliers.

En second lieu, trois projets dont les coûts sont beaucoup plus élevés, mettent le tourisme et la protection de la nature sur le territoire de KARMIS au centre d'un projet développement local: la promotion commune de la destination touristique KARMIS, la construction d'un pavillon touristique sur l'ancienne plate-forme douanière (projet préfigurant le centre rhénan) et la constitution d'un réseau de sites d'intérêt paysager. Ces trois projets pourraient constituer ensemble un projet INTERREG.

Aucune des deux parties de KARMIS n'est obligée de coopérer avec l'autre côté. Il n'existe pas de problème urgent qui exige leurs collaboration. Seule la découverte de nouvelles possibilités communes peut inciter à coopérer. Les problèmes de langue et les différences de structures freinent ce processus, mais la préparation de ce projet a montré que la curiosité nouvelle et une dynamique commune peuvent naître, pour peu que l'on crée des occasions de débat commun.

2 Structure du rapport

Le projet INTERREG "Schéma paysager transfrontalier Marckolsheim / Sasbach" est constitué de quatre chapitres : 1. Analyse du territoire de projet, 2. Propositions concrètes pour une meilleure mise en relation et le développement de l'ensemble des potentiels économiques et écologiques, 3. Etude de faisabilité pour un centre du Rhin, 4. Présentation du territoire de projet à l'aide de nouveaux médias. Au printemps 2000 les bureaux d'études EURES (Freiburg), INFIS (Freiburg) et ECOREGIO (Mulhouse) ont été mandatés pour la réalisation des chapitres 1, 2 et 3 et les bureaux ADVENT (Strasbourg) et BEINERT (Lahr) ont été mandatés en mars 2001 pour le chapitre 4.

En septembre 2000 EURES/INFIS/ECOREGIO ont rendu un rapport final pour le chapitre 1 (Analyse du territoire de projet) ainsi qu'un rapport intermédiaire pour les chapitres 2 et 3. Les chapitres 1 et 2 ont été réalisés essentiellement par EURES/ECOREGIO (Schéma paysager) et le chapitre 3 par INFIS/ECOREGIO (Centre du Rhin).

Le présent document est un rapport final de synthèse des chapitres 1 et 2 (Schéma paysager). L'analyse très détaillée du territoire de projet (chapitre 1) ainsi que le rapport intermédiaire du chapitre 2, résumés ici, sont fournis en annexe (document séparé).

L'étude de faisabilité pour le centre du Rhin (chapitre 3) est présentée dans un autre rapport.

3 La démarche

3.1 La commande

L'origine du projet

De 1991 à 1997, des responsables de l'aménagement du territoire français, allemands et suisses ont réalisé un "Schéma Paysager pour le Rhin supérieur". Les résultats ont clairement démontré combien il est difficile de se comprendre et de coopérer malgré des systèmes différents de planification et d'aménagement.

Suite à ce travail assez théorique, les responsables français et allemands ont décidé, en 2000, de lancer une nouvelle étude qui se voulait plus concrète: ils se sont alors intéressés au nouveau pont du Rhin du Limberg et se sont tournés vers le maire de Marckolsheim, qui projetait de créer un centre du Rhin. C'est ainsi que fut lancé le projet de "schéma paysager transfrontalier de Marckolsheim / Sasbach". A l'automne 2000, le territoire de projet a été élargi aux communes de Endingen et de Wyhl. Le nom de KARMIS n'a été choisi que peu avant la fin du projet, à l'occasion de la création du site internet.

Le but de ce projet est le renforcement de la coopération entre les communes de la CCME (Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs) et de Sasbach dans les domaines:

- de l'aménagement du territoire,
- de la préservation des paysages,
- du développement économique et touristique,
- de la création d'un Centre du Rhin.

Atteindre ce but à multiples facettes est un véritable défi, car cela demande le rapprochement des différentes positions des habitants du territoire de projet et de ses responsables politiques et administratifs. Pour ce faire, l'équipe de projet, comprenant les bureaux d'études EURES (Freiburg), INFIS (Freiburg/Berlin) et ECOREGIO (Mulhouse), a proposé une méthode qui se base sur les quatre hypothèses suivantes:

1. L'analyse et l'élaboration du projet s'inscrivent dans une démarche collective avec les principaux acteurs locaux. Sans consensus le projet de Centre du Rhin n'a aucune chance d'aboutir.
2. Les propositions faites pour le développement du territoire de projet se situent dans la logique du développement durable. Les aspects écologiques, économiques et sociaux sont à considérer avec la même attention.
3. Le schéma paysager prend davantage la forme d'un programme d'actions pour une coopération concrète des acteurs locaux que celle d'un instrument de planification destiné aux autorités supérieures.
4. Le Centre du Rhin est une partie intégrante du schéma paysager transfrontalier, ayant de multiples liens avec le territoire.

3.2 La méthode suivie

La méthode proposée par le bureau EURES et ses partenaires, acceptée par le comité de pilotage, a privilégié la conception d'un schéma paysager fondé sur des projets, plutôt que d'un schéma paysager de type outil de planification. Cette approche correspondait bien aux intérêts

affirmés des maires de Marckolsheim et de Sasbach, qui souhaitaient la réalisation de projets concrets, et en premier lieu celui de centre rhénan. Toutefois, l'équipe de projet a dû également répondre aux autres attentes du comité de pilotage, qui portaient à la réalisation d'un schéma de développement des paysages. Il ne s'agissait pas seulement de concilier ces multiples intérêts de différents niveaux, mais encore de coordonner les différentes visions du territoire: par le passé, plusieurs grands projets industriels et touristiques au bord du Rhin ont échoué (centrale nucléaire de Wyhl, usine de plomb de Marckolsheim, port de plaisance et hôtel à Sasbach, village de vacances à Marckolsheim, etc.) suite à l'opposition virulente d'une grande partie de la population. Jusqu'alors présent, il n'y avait pratiquement pas eu de coopération transfrontalière au niveau local.

Avec l'aide de Messieurs Siegel et Wirtgen, respectivement maires de Marckolsheim et de Sasbach, l'équipe de projet a d'abord réuni un groupe de travail d'acteurs locaux, constitué d'habitants de la CCME et de Sasbach. Les personnes choisies travaillent ou possèdent une expérience dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, de l'environnement, de la formation, des activités sociales et culturelles ou du tourisme. Dans la phase d'analyse, ce groupe de travail a joué un rôle important. Par la suite, il n'a toutefois pas été possible de développer le projet dans une démarche participative.

Contrairement à ce qui était initialement proposé par EURES et ses partenaires, il s'agit plus ici d'un rapport externe que du résultat d'un processus participatif de projets et de mise en pratique des objectifs.

3.3 Déroulement du projet

Printemps 2000	Début du projet
Jusq. Sept. 2000	Analyse du territoire de projet sur la base de l'animation d'ateliers du groupe de travail composé d'acteurs locaux, de questionnaires et de nombreux entretiens. De nombreuses propositions sont faites, mais l'engagement réel pour une coopération reste limité. Définition commune d'enjeux. Parallèlement: diagnostic thématique sur la base de données bibliographiques et de statistiques.
Sept. 2000	Rapport complet d'analyse. Rapport intermédiaire pour le schéma paysager, avec orientations stratégiques et propositions de projets. Rapport intermédiaire pour le centre du rhin.
Févr. 2001	En dehors de la proposition de création d'un site internet, aucune proposition ne s'est concrétisée. Il existe une forte tendance à vouloir déléguer la "coopération" à des experts extérieurs. Rapport intermédiaire pour le schéma paysager transfrontalier (propositions précises) et pour le Centre du Rhin. Le comité de pilotage ne parvient pas à s'accorder sur des priorités communes. Il est souligné que le schéma paysager doit contenir plus d'éléments de planification et de documents cartographiques.
Avril 2001	L'agence ADVENT est commanditée pour la réalisation d'un site internet commun en collaboration avec les communes. La mission doit être achevée fin juillet.
Juin 2001	Fin du projet.
	Le groupe EURES / INFIS / ECOREGIO rendent:
	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final du Schéma paysager • Etude de faisabilité pour le Centre du Rhin

ADVENT rend:

- Le site internet pour le territoire de projet.

Les acteurs locaux ont déjà entrepris de:

- ouvrir le pont EDF à la pointe sud de l'île du Rhin,
- créer un sentier de découverte sur l'île du Rhin,
- collaborer à la réalisation et à l'actualisation du site internet,
- organiser une fête du Rhin en 2002.

Par ailleurs, un certain nombre de contacts se sont créés entre les deux côtés du Rhin.

4 Situation de départ et dynamique du territoire de projet

Dans ce chapitre ont été résumés les principaux résultats du rapport "analyse du territoire de projet", rendu en septembre 2000 et fourni en annexe.

Les spécificités du territoire présentées ci-dessous ont été dégagées d'après les résultats des ateliers du groupe de travail et des entretiens. A la suite de ce développement, est présenté le profil-SQM¹ du territoire de projet. Le territoire a été analysé du point de vue de ses potentiels de développement durable. Dans les paragraphes qui suivent, sont résumés les résultats de l'analyse thématique du territoire de projet. Enfin, sont présentés les enjeux formulés en commun avec le groupe de travail pour le développement du territoire de projet.

4.1 Les spécificités du territoire

Les discussions ont permis de définir cinq points spécifiques au territoire, qui doivent être pris en compte pour que le schéma paysager et le projet du Centre du Rhin soient une réussite.

1. Le territoire de projet, comme il a été défini dans l'appel d'offre, est inadapté pour la réussite du projet. Il est nécessaire d'ajouter les communes de Endingen et de Wyhl pour équilibrer les parties allemandes et françaises.

Cette nécessité est liée à la différence de potentiels administratifs, économiques et humains entre la commune de Sasbach, trop faible face à Marckolsheim, bourg centre, et les autres communes de la CCME. Elle est liée également à la situation particulière au sein de la commune de Sasbach. Les habitants des différents bourgs de cette commune ont beaucoup de difficultés à développer des projets communs. De plus, la volonté des habitants de Sasbach de profiter des opportunités créées par de nouvelles idées est faible. Seuls, les habitants de Sasbach ne semblent donc pas être en mesure d'être les uniques partenaires allemands à porter un projet transfrontalier comme le schéma paysager et le Centre du Rhin, dans le contexte actuel.

2. La coopération transfrontalière est peu développée.

Les habitants et les acteurs des différents territoires des deux côtés du Rhin ne se connaissent pas ou peu. Cette situation est liée à l'histoire et au fait que les caractéristiques des différentes composantes du territoire de projet, ainsi que les différentes structures administratives, permettent aux responsables et aux habitants des deux territoires de s'ignorer. Ils ne sont pas obligés de coopérer pour mener à bien leurs projets. Le Centre du Rhin représente une exception. La volonté de coopérer existe, mais elle est peu développée et ne se traduit que peu dans l'action. Le lancement d'une véritable coopération transfrontalière demandera donc du temps, car elle nécessite le changement d'habitudes fortement ancrées et aussi un changement des mentalités. Aujourd'hui, il n'existe que très peu de discussions ou même d'idées sur les possibilités de développer la région dans le cadre de la coopération transfrontalière.

3. Les polémiques des années soixante-dix sur l'implantation d'une usine de traitement de plomb à Marckolsheim et la création d'une centrale nucléaire à Wyhl, ont eu un effet très important sur la mentalité des habitants et sur le développement économique du territoire de projet.

¹ Résultat de l'analyse 'SQM-Sustainable Quality Management ©', méthode mise au point pour le management des projets de développement durable. Voir www.sgm-praxis.net.

En effet, si ces polémiques sensibilisé les habitants des deux côtés de la frontière à la question de la protection de la nature, elles ont également créé une situation de blocage, qui perdure trente ans après. Les habitants, surtout sur le côté badois, privilégiant la protection de la nature au développement économique, ont pris conscience qu'ils étaient en mesure de bloquer les projets de développement touchant à l'environnement. Jusqu'à présent, ils ont réussi à bloquer l'ensemble des grands projets d'aménagement proposés par les acteurs privilégiant le développement économique: port fluvial, construction d'un grand hôtel, construction d'un musée du Rhin. Ce conflit s'est transféré d'une génération à l'autre. Les habitants de ces communes n'ont toujours pas réussi à trouver un compromis acceptable pour tous, qui permettrait un développement alternatif, qui tienne compte de manière équilibrée de la protection de la nature, des paysages et du développement économique et touristique. Face à la résistance d'une partie de la population, tout projet d'envergure, qui viendrait de l'extérieur ou que voudraient imposer les élus municipaux, a de grandes chances de ne pas voir le jour.

4. Le Rhin et le pont qui l'enjambe constituent les seuls trait d'union entre les deux pays à l'échelle du territoire de projet.

Le Rhin, frontière et trait d'union, joue un rôle central pour le projet. Il apporte une multitude de dimensions symboliques, qui peuvent servir de fondement pour le schéma paysager transfrontalier et le centre du Rhin: fleuve, référence commune aux habitants des deux côtés de la frontière, production d'énergie, réserve naturelle, paysages spécifiques, attraction touristique, zone de détente, etc.

5. Le schéma paysager transfrontalier et le Centre du Rhin doivent prendre en compte les dynamiques et les spécificités de l'Alsace Centrale et du Pays de Bade.

Le territoire de projet est un espace périphérique par rapport à l'Alsace et au Pays de Bade. Zone frontière peu stratégique pour le développement régional, il est perçu par les responsables régionaux comme un territoire dont le développement est lié à la protection et la mise en valeur de l'environnement, de la nature et des paysages. Les maires des communes ne partagent pas totalement ce sentiment, souhaitant également le développement humain et économique du territoire. Mais sans l'appui des instances régionales, il leur sera très difficile d'obtenir des financements pour des projets de développement d'envergure. Ces projets ne pourront donc être que de dimension réduite et devront être intégrés aux stratégies régionales de développement et se faire sur la base d'investissements privés.

4.2 Le profil du territoire

L'analyse des résultats de ces discussions s'est faite sur la base de la méthode SQM². Le but de cette méthode est de gérer les processus de développement d'un territoire dans le cadre du développement durable. Elle se fait sur la base d'une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces pour un territoire donné. Cette méthode a permis d'analyser la situation initiale de notre territoire de projet, de voir quels pourraient être les axes de développement pour un développement durable et de déterminer le potentiel social du territoire. L'équipe de projet a résumé les résultats de l'analyse SQM sous la forme du profil présenté ci-après. L'équipe de projet a donné de 0 à 3 points selon l'importance de la force, de la faiblesse, de la chance ou de la menace.

² Sustainable Quality Management

Le profil montre que les forces du territoire de projet se trouvent être dans le domaine de l'environnement, alors que les potentiels sociaux possèdent visiblement de nombreuses faiblesses. Le territoire de projet dispose de chances importantes pour une l'orientation vers un développement durable. Les menaces sont visiblement moins importantes que les chances et concernent, elles aussi, le potentiel social.

Tableau 1 : Profil SQM du territoire de projet

Profil		S	W	O	T
Situation de départ		Forces	Faiblesses	Chances	Menaces
Marckolsheim / Sasbach					
<i>ORIENTATION en direction du développement durable</i>					
O1	Dimension environnement	●●●	●	●●●	●
O2	Dimension économique	●●	●	●●	●●
O3	Dimension socioculturelle	●	●●●	●	●●
O4	Equité entre les individus	●●	●	●●	●●
O5	Equité entre les régions	●	●●	●●	●
O6	Equité entre les générations	●●	●●	●●	●
O7	Diversité	●●	●	●●	●
O8	Subsidiarité	●	●●	●●	●
O9	Réseaux et partenariats	●	●●●	●●●	●
O10	Participation	●●	●	●●	●
<i>POTENTIEL social du territoire</i>					
P1	Perception d'une diversité d'approches possibles de développement	●	●●	●●	●●
P2	Créativité et innovation fondées sur l'esprit d'initiative et d'entreprise, qui met l'accent sur les responsabilités envers la communauté	●	●●●	●	●●
P3	Capacité à maîtriser des situations complexes et ambiguës et à anticiper des changements	●	●●●	●●	●●
P4	Disposition à enrichir sa propre culture et à renforcer la cohésion multiculturelle	●	●●●	●●	●●
P5	Intérêt à redécouvrir et réinterpréter les spécificités locales et le savoir-faire traditionnel	●●	●	●●	●
P10	Système de valeurs partagé prenant en compte les liens entre l'environnement, l'économie et le socio-culturel	●●	●●	●●	●●
P11	Cohésion sociale de la communauté locale	●	●●	●●	●●
P13	Capacité à développer des visions du futur partagées	●	●●●	●●	●●
P14	Intégration des savoir-faire techniques et sociaux dans l'innovation	●	●●	●	●●
P15	Accès à l'information et à un espace de dialogue et de débat	●	●●	●●●	●

Les analyses sectorielles des différents domaines nous ont apporté des éclairages importants pour le développement du Schéma paysager. Nous ne précisons ci-dessous que les points que nous jugeons importants pour la réalisation du schéma paysager transfrontalier et du Centre du Rhin. Pour obtenir des informations plus détaillées sur l'analyse, il est possible de consulter le rapport "*Analyse du territoire de projet*" en annexe.

4.3 La protection de la nature et le développement des paysages

Selon la typologie du "schéma paysager commun pour le Rhin supérieur", le territoire de projet est défini en partie, en partie comme "plaine et forêt alluviale du Rhin", en partie comme "région rurale de la plaine du Rhin" et enfin comme "zone collinaire" pour le Kaiserstuhl. Cette typologie n'est cependant pas suffisante pour bien comprendre la spécificité du territoire de projet. Celui-ci est caractérisé par l'existence de deux grandes zones paysagères qui accueillent une faune et une flore particulières :

- **Le Rhin et les zones de ried.** Cette zone est répartie des deux côtés de la frontière et l'île du Rhin en représente l'épicentre.
- **Le Kaiserstuhl et le Limberg** du côté allemand.

La compréhension de l'articulation de ces différents paysages nécessite de revenir au XIX^{ème} siècle, avant les grands travaux d'aménagement du Rhin qui ont complètement transformé les paysages du territoire de projet.

Le Rhin et les paysages de ried

Il y a 150 ans, le Rhin était encore un fleuve sauvage. Dans la zone alluviale, où notre territoire de projet se situe, le fleuve formait un réseau dense de bras transformés en permanence et accompagnés d'une galerie alluviale étalée sur plus de 2-3 kilomètres de largeur. A cette époque, l'épandage des crues ne rencontrait pratiquement pas d'obstacle et les crues inondaient, de manière répétée et pendant des semaines, les villages et les terrains proches du Rhin. Cette situation avait créé le développement d'un biotope d'une grande diversité en espèces végétales et animales au niveau des zones alluviales: le Ried Rhéna.

Depuis, les différents travaux de correction du fleuve ont permis de transformer la plaine marécageuse du Rhin supérieur en terrain agricole et forestier et de limiter les inondations. De fait, aujourd'hui, 130 km² d'anciens champs d'inondations naturels ont disparu. A la place de la bande alluviale continue, formant un réseau étendu de biotopes, ne subsistent que quelques surfaces résiduelles de l'ancienne bande alluviale du Rhin. L'équilibre écologique s'en est donc trouvé altéré. A Marckolsheim, la construction de la centrale hydroélectrique a eu un impact paysager et environnemental important. Cet aménagement a donné sa forme actuelle à l'île du Rhin de Marckolsheim.

Le drainage et l'essartage du ried ont également eu un impact sur les paysages. Aujourd'hui, plus de 60% des prairies rhénanes ont été asséchées. Cela a permis l'augmentation de l'utilisation agricole et forestière de la forêt rhénane et l'extension de l'urbanisation, mais cette évolution a appauvri les paysages, détruit les prairies humides et mis en danger les nappes phréatiques. Toutefois, aujourd'hui encore, le Ried rhéna reste un milieu naturel riche. Il reste le deuxième site de France pour l'hivernage des oiseaux, en partie grâce aux réserves de chasse et de faune sauvage des îles du Rhin. Ce ried rhéna réduit reste fragile et son maintien dépend de la santé des eaux du fleuve et de la persistance de ses bras morts.

Aujourd'hui, les paysages du territoire de projet reflètent fortement cette présence du grand ried de l'Alsace centrale, composé des rieds noir, rhéna et du ried de l'III. Du côté allemand, le ried se limite au ried rhéna sur la bande rhénane, directement le long du Rhin. Au nord de Sasbach

et de Wyhl, la bande rhénane active est plus large et le ried rhénan est encore parcouru par de nombreux cours d'eau et reste couvert de forêts.

Sur notre territoire de projet, la zone active du ried rhénan, encore couverte en partie de forêts rhénanes et traversée par des bras du Rhin actifs, se limite à l'Ille du Rhin et a une bande d'une largeur maximale d'un peu plus de mille mètres de chaque côté du Rhin. Cette forêt n'a plus rien de primitif du côté allemand, alors que c'est encore le cas pour certaines zones du côté français. Les zones du ried rhénan qui s'étendaient originellement jusqu'au canal du Rhône au Rhin ne sont plus couvertes par la forêt, mais utilisées pour la production intensive de maïs ou pour la production industrielle.

A l'ouest du canal du Rhône au Rhin, limite géographique entre le ried rhénan et les autres rieds, il reste bien quelques espaces boisés, comme la forêt communale de Marckolsheim. Mais la plus grande partie du grand ried d'Alsace centrale est devenu inactive et elle est couverte de champs de maïs. Le paysage reste toutefois marqué par la présence de l'eau, qui est visible au niveau des sources, des anciens moulins, des usines hydroélectriques, et du canal du Rhône au Rhin.

Actuellement, des actions sont entreprises dans le cadre du Programme Intégré Rhin pour développer le ried. Cette politique n'a pas d'effets directs sur le territoire de Sasbach, qui possède déjà des polders. Du côté de la CCME, la protection de la bande rhénane a été renforcée par la mise en réserve naturelle volontaire du massif forestier de Marckolsheim-Schoenau. La commune a également acheté une vingtaine d'hectare à l'ouest de Marckolsheim pour les intégrer à cette réserve volontaire. La volonté de réhabiliter et de remettre en eau des prairies rhénanes a également abouti au lancement de:

- **la restauration d'anciens bras du Rhin entre Kunheim et Marckolsheim**, qui permettra de remettre en eau environ 5 kilomètres d'anciens bras du Rhin et d'augmenter le débit dans le Giessen à partir d'Artzenheim;
- **la restauration du caractère alluvial de la forêt de Mackenheim-Schoenau** dans la perspective d'immersions en complément des restaurations d'anciens bras du Rhin dans ce massif forestier.

Les lignes directrices du projet "schéma paysager commun du Rhin supérieur" qui pourraient être utilisées pour le développement de la zone de ried de notre territoire de projet sont les suivantes :

- la préservation et le développement des systèmes hydrauliques de surface et de leur périphérie
- la préservation des utilisations agricoles qui respectent l'environnement et qui tiennent compte de l'utilisation de l'eau de la nappe phréatique
- L'enrichissement des paysages agricoles par des structures de végétation et la création de liaison entre les biotopes.

Le Kaiserstuhl et le Limberg

Le Kaiserstuhl et le Limberg sont considérés comme des territoires à protéger au niveau environnemental. Le Kaiserstuhl est la marque de l'ancienne activité volcanique et tectonique de la région du Rhin supérieur. Géologiquement, le Limberg, qui s'élève à 237 mètres, est une colline indépendante du massif du Kaiserstuhl.

Les paysages du Kaiserstuhl sont caractérisés par la présence de vignobles et de cultures spéciales. Ces cultures sont liées à la douceur du microclimat, à la qualité des sols et à leur bonne

exposition. Ces paysages sont également le résultat du morcellement des propriétés lié à des centaines d'années de partages successoraux. La construction de la nouvelle L113 permettrait d'intégrer la liaison des différents biotopes grâce au remembrement qu'elle entraîne.

Les réserves naturelles de Sasbach se situent au niveau de la réserve naturelle du Limberg créée en 1973 et d'une surface de 28,9 hectares et de la réserve monument naturel du Lützelberg, créée en 1979 et d'une surface de 1,2 hectares. Les biotopes de ces deux réserves naturelles sont caractérisés par la présence de prairies et de pelouses, qui accueillent des plantes rares et en voie de disparition, capables de supporter de très fortes sécheresses. Les paysages du Limberg sont mis en valeur depuis 1977, grâce à un chemin de découverte scientifique. Aucun projet particulier n'est prévu actuellement pour ces réserves naturelles.

Les lignes directrices définies lors du projet "schéma paysager commun du Rhin supérieur" et qui pourraient être utilisées pour le développement des zones du Limberg et du Kaiserstuhl de notre territoire de projet sont les suivantes :

- Les mesures limitant l'érosion dans les vignobles et la diminution de l'utilisation des pesticides et des insecticides,
- la mise en réseau des biotopes,
- Le maintien d'une exploitation agricole adaptée aux coteaux.

Les zones protégées

Les zones protégées de la partie française du territoire de projet se situent sur le ried.

Tableau 2 : Vue d'ensemble des réserves naturelles de la CCME

Catégories	Nombre de zones protégées	Description de la zone (exemple)
ZNIEFF	10	Forêt de Marckolsheim-Brunnenwasser
ZICO	1	Vallée du Rhin: Marckolsheim à Strasbourg
NATURA 2000 ¹⁾	2	Ried centre Alsace
ZHR (zone humide remarquable)	5	Forêt de Marckolsheim-Schoenau
RHR (cours d'eau recensé à l'inventaire des zones humides remarquables)		Schiedgraben
SI (site inscrit)	1	Iles du Rhin
RNVA (réserve naturelle volontaire agréée)	1	Rhinwald Centre Alsace

Sources: (DIREN Alsace 2000), (DIREN Alsace 1998)³

¹⁾ susceptible d'être reconnu d'intérêt communautaire

Les zones protégées de la partie allemande se répartissent sur les deux zones paysagères

³ DIREN Alsace (1998): Natura 2000. Consultation Départementale. Strasbourg; DIREN Alsace (2000): Recensement des contraintes environnementales: CCME de Marckolsheim. Strasbourg

Tableau 3 : Vue d'ensemble des zones protégées au alentour de Sasbach

Catégories		Désignation de la zone	Les limites tangibles
NATURA 2000	FFH-Gebiete	Forêts rhénanes près de Breisach Taubergießen, Elz et Ettenbach	... Wyhl
	Réserve naturelle pour les oiseaux	Kaiserstuhl Dépression du Rhin Breisach – Sasbach avec le Limberg Dépression du Rhin Sasbach – Wittenweier	Endingen, Sasbach ... Sasbach ... Sasbach, Wyhl, ...
Réserve naturelle		Limberg Hochberg Erletal Amolterer Heide Rheinniederung Wyhl-Weisweil	Sasbach ... Endingen Endingen Wyhl...
Réserve naturelle du Land de Baden Württemberg		Rheinniederung Wyhl-Weisweil	Wyhl...

Sources: (LfU 1999)⁴

Une liste des biotopes 24a est se trouve dans les annexes du présent document.

L'analyse du territoire montre que ce dernier est structuré en trois bandes parallèles qui possède chacune un paysage caractéristique. Pour l'équipe de projet, **la liaison des espaces de valeur écologique et paysagère de ces trois zones représente le but principal du schéma paysager transfrontalier**. Une telle liaison permettrait d'accroître la valeur environnementale du territoire de projet.

La valorisation touristique de ces paysages pourrait alors prendre la forme de chemins de randonnées pédestres et cyclistes ayant une signalétique commune. Ceux-ci devront être conçus pour permettre une mise en réseau avec les attractions du Pays de Bade et de l'Alsace Centrale.

1. **Le territoire compris entre le Ried de l'III et le Ried rhénan encore actif**⁵

Le paysage de ce territoire est le reflet du développement de la maïsiculture et les champs de maïs dominant. Il accueille bien encore une grande parcelle de forêt de protection appartenant à la commune de Marckolsheim. Cette dernière est susceptible d'être reconnue d'intérêt communautaire au titre de la directive habitat. Ce territoire est traversé par le Canal Rhin Rhône, par l'Ischert et le Blindbach. Les projets touristiques d'aménagement du canal Rhin Rhône pourraient permettre d'augmenter la valeur paysagère de cette partie de territoire. En effet, il serait possible de voir, avec les agriculteurs cultivant les terrains limitrophes, les possibilités de réserver une bande de terrains pour augmenter la valeur paysagère de ce territoire.

⁴ LfU, Landesanstalt für Umweltschutz Baden-Württemberg (1999): Räumliches Informations- und Planungssystem (RIPS). RIPS-Daten 1999 Landkreis Emmendingen (CD-ROM). Karlsruhe.

⁵ La limite entre cette zone et la zone du Ried Rhénan encore actif correspond à la limite de la ZNIEFF de type II

2. *Le Rhin, avec son île et les deux zones du Ried rhénan encore actives*

Cette zone est plus propice à un aménagement dans le cadre d'un schéma paysager transfrontalier. En effet, sa valeur paysagère et environnementale est très importante, car elle possède encore des forêts rhénanes, même si ces dernières ne sont pas toutes dans un état primaire. De plus, elle constitue le trait commun paysager entre la partie allemande et française du territoire de projet. L'ensemble de cette zone représente une zone de protection pour les oiseaux. Du côté français, sa totalité est classée en tant que ZNIEFF de type II et une partie est classée en ZICO et en ZNIEFF de type I. Du côté allemand, l'ensemble est classé pour la protection des oiseaux et la zone au nord du Limberg est classée en FFH-Gebiet. Avec l'île du Rhin, cette zone possède également une réserve de chasse et un site inscrit. C'est également sur cette zone que se situent les projets de restauration du Brunnenwasser et les actions de restauration du réseau hydrographique.

3. *Les collines du Limberg, de Lützelberg et du Kaiserstuhl*

Cette zone offre un paysage de vergers, de vignobles et de prairies sèches, mises en réserve particulière au sein du Rhin supérieur. Cette zone est autonome au niveau paysager. Elle n'est reliée au ried rhénan que par la vue en perspective du Rhin et de ses berges qu'elle permet de voir.

4.4 Les facteurs environnementaux

Le territoire de projet n'a pas de problèmes environnementaux cruciaux. Le schéma paysager ne pourra pas influencer de manière importante le climat ou la qualité des sols. L'implantation d'industries aux effets nocifs pour l'environnement n'est plus d'actualité et les usines implantées, comme STARAL, font des efforts pour diminuer leurs émissions.

Un problème environnemental important, qui ne touche pas immédiatement la qualité de vie locale, est la protection de la nappe phréatique de la vallée du Rhin, laquelle représente une des plus importantes réserves d'eau de toute l'Europe. L'agriculture et surtout les cultures de maïs sur les sols minces du côté alsacien contribuent considérablement à la pollution de cette réserve. Actuellement, l'accroissement de la surface des champs de maïs est contrebalancée par un meilleur dosage des engrais et des pesticides. Grâce à de nouvelles méthodes d'exploitation, dont le projet transfrontalier ITADA est un des promoteurs, la situation tend à s'améliorer. **Des aménagements paysagers adaptés, qui diminueraient la surface des cultures de maïs ou leur développement, pourraient toutefois avoir des effets positifs sur la qualité des eaux de surfaces et de la nappe phréatique. Pourtant il faut noter que nombre de cultures alternatives qui seraient souhaitables du point de vue de la diversité du paysage et de l'économie des entreprises agricoles comporteraient une pollution plus intense des eaux que la maïsiculture actuelle.**

4.5 L'agriculture

Aujourd'hui, les paysages sont le reflet des adaptations des exploitants agricoles aux différents terroirs. La culture intensive de maïs représente 55% de la surface agricole utile du canton de Marckolsheim, alors que du côté allemand, les cultures spéciales comme la vigne et les vergers représentent encore 60 % de la surface agricole utile. La viticulture joue un rôle important pour la commune de Sasbach.

La structure des exploitations est très différente des deux côtés du Rhin. Du côté alsacien, les exploitations sont généralement de grande taille, alors que du côté badois, elles sont petites, 6

hectares en moyenne. Le nombre d'exploitations en tant qu'activité principale diminue des deux côtés du Rhin et les agriculteurs ont des difficultés à trouver des successeurs.

Ces dernières années, dans le cadre de l'intégration de plus en plus importante des marchés agricoles, les agriculteurs alsaciens et du Pays de Bade ont entrepris des coopérations ponctuelles. La coopération s'est développée de manière très pragmatique. Elle n'a pas concerné la promotion ou la vente de produits directs venant de l'autre côté de la frontière. Il sera difficile de développer d'autres activités transfrontalières dans le domaine de l'aménagement des paysages agricoles, car les paysages des deux côtés du Rhin sont fort différents. De plus, la structure de marché favorise l'extension de la culture du maïs, ce qui entraîne un appauvrissement des paysages. Il est illusoire aujourd'hui de penser que les agriculteurs abandonneront la culture du maïs, sans un changement fondamental des conditions du marché. **Les seules possibilités de changement se trouvent être dans le cadre du remembrement du côté de Sasbach et du côté français de la répartition des zones à mettre en jachère le long du canal du Rhône au Rhin. Sur le côté alsacien une alternative au maïs est également souhaitable du point de vue des revenus, mais les difficultés de conversion des entreprises sont considérables.**

Des deux côtés du Rhin, les exploitants agricoles sont confrontés à une **restructuration dans le cadre de la politique agricole commune**. Ces évolutions entraînent des changements au niveau du paysage et elles engendreront également :

- une diminution du nombre d'exploitants,
- une rationalisation et une spécialisation de la production,
- un accroissement de l'importance de la maïsiculture et de la viticulture, ainsi que de l'agriculture biologique,
- de nouvelles possibilités liées à l'instauration de nouvelles subventions agricoles, qui permettront la mise en place de systèmes de production extensifs respectant l'environnement.

4.6 L'économie

Le tissu économique de la commune de Sasbach est très différent de celui de Marckolsheim et de sa communauté de communes. Cette situation est liée à l'histoire et à la géographie : grands espaces du ried du côté alsacien et Kaiserstuhl et terrains exigus du côté de Sasbach. A Sasbach, les activités économiques se sont développées de manière prépondérante au sein de petites entreprises artisanales. A Marckolsheim, de nombreuses industries ont profité de la présence de grandes parcelles le long du Rhin pour s'implanter. Aujourd'hui, les deux communes sont toutefois confrontées à un problème de manque de réserves foncières utilisables pour l'implantation d'activités.

Dans le domaine des services, un effet d'entraînement est également à l'origine d'une grande différence entre Marckolsheim et Sasbach. La première est devenue le centre d'un sous-bassin de vie avec de nombreuses fonctions tertiaires et commerciales en centre ville, alors qu'à Sasbach le secteur des services stagne ou diminue au profit d'Endingen.

Le taux de chômage du territoire de projet est inférieur à 5%. Ce chiffre n'a cependant pas la même signification pour les deux communes. Pour la CCME, il est synonyme de bonne santé économique, pour Sasbach d'une émigration des emplois vers les territoires limitrophes comme Endingen. Marckolsheim accueille en effet de nombreuses entreprises au sein de ses diverses zones d'activités et tire également parti de la proximité de nombreux pôles d'emplois.

L'économie de Sasbach est caractérisée par un développement lent et peu sensible aux évolutions conjoncturelles. Les perspectives de développement sont faibles. Du côté de Marckols-

heim et de la CCME, les conditions semblent réunies pour que le dynamisme actuel continue. Marckolsheim devrait renforcer sa position de bourg centre.

Les intérêts économiques sont donc divergents. Du côté de Sasbach, les projets "schéma paysager" et "Centre du Rhin" sont perçus comme un moyen de créer localement des emplois de services, alors que pour Marckolsheim le but est de renforcer sa fonction de bourg centre et son développement touristique.

Dans le domaine économique, il existe peu de coopération transfrontalière. Les économies de Sasbach et de Marckolsheim se tournent actuellement le dos. Dans le cadre de ce projet, la coopération transfrontalière est utilisée pour favoriser un développement économique qui ne peut se faire que dans un cadre de mise en valeur commune des atouts existants des deux côtés de la frontière. La coopération est également utilisée pour essayer de dépasser une situation de blocage qui existe depuis plus de 30 ans. En effet, le développement économique et touristique des deux territoires a été bloqué par la lutte menée par les habitants qui défendent des idées opposées au développement économique de type "classique". Localement, deux groupes s'opposent :

- le premier considère que l'environnement et sa protection sont prioritaires et qu'il ne doit pas être mis en danger par des projets économiques – industriels hier, touristiques aujourd'hui,
- le second observe avec inquiétude l'écart croissant de développement entre ce territoire et les autres espaces régionaux, que ce soit en Alsace ou en Pays de Bade, et veut lancer un grand projet pour permettre un développement économique plus rapide.

Pour que les acteurs locaux puissent dépasser ce blocage, il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre un projet territorial de développement durable, accepté par l'ensemble des habitants et des responsables, qui associera protection de l'environnement et développement économique.

4.7 Le tourisme

Les deux communes connaissent essentiellement un tourisme à la journée, lié aux personnes qui désirent faire une promenade le long du Rhin. Elles ne possèdent qu'une offre gastronomique qualitativement et quantitativement limitée, même s'il existe une offre de restauration à l'ancien ponton sur l'île du Rhin et le long de la berge du côté allemand. Le tourisme ne joue pas de rôle dominant pour le territoire de projet. Des évolutions positives sont toutefois visibles. En 1999, le nombre de nuitées à Sasbach était avec 22'800, deux fois plus important qu'en 1990. Le nombre de visiteurs a également augmenté côté alsacien, même si la CCME ne dispose pas d'une infrastructure hôtelière aussi bonne que Sasbach. La construction du pont sur le Rhin et l'abandon des contrôles aux frontières ont donc eu un impact positif sur le développement touristique. Actuellement, une extension de l'offre hôtelière est envisageable à Sasbach, car elle répondrait à une demande. Du côté alsacien, la demande n'est pas assez importante pour une telle infrastructure. Le développement de l'infrastructure hôtelière ne pourra être envisagée qu'après la création de nouvelles attractions touristiques. Pourtant à Marckolsheim un résidence avec une dizaine d'appartements touristiques est en construction.

A Sasbach, un projet d'hôtel de grande capacité le long du Rhin, dont la planification était très avancée, ainsi qu'un projet de port fluvial n'ont pas pu être finalisés, à cause de l'opposition d'une partie des habitants de la commune. De même, un projet de type Center Park avec 2'000 lits n'a pas pu aboutir sur la commune de Marckolsheim, à cause de l'opposition des associations de protection de l'environnement

Le potentiel touristique existe, mais il ne pourra pas être exploité sans un développement de l'infrastructure touristique. En effet, ce ne sont pas les quelques particularités archéologiques et historiques de la région qui permettront de développer fortement le tourisme. Sans initiative particulière, le tourisme continuera à se développer légèrement des deux cotés de la frontière, mais ce secteur d'activités ne jouera pas de rôle économique important. Ceci est particulièrement vrai pour la commune de Marckolsheim. En outre, la qualité du milieu naturel appelle un tourisme de nature, familial et de petits groupes, et non un tourisme de masse."

A terme, les seuls projets touristiques d'envergure qui auront un impact important sur le tourisme du territoire de projet sont :

- le retour de la navigation entre Colmar et Strasbourg sur le canal du Rhône au Rhin. Ce projet représente un investissement de 200 millions de francs. Il comprend la rénovation du canal pour permettre la navigation de plaisance, ainsi que la création de pistes cyclables le long du canal, qui relieront Strasbourg à Colmar.
- le développement de la maison de la nature de Muttersholtz, au nord du territoire de projet, qui, avec 70 lits pour des scolaires, sera en mesure d'accueillir des classes vertes.

Actuellement, il n'existe pas de stratégie touristique commune pour développer le tourisme et créer un site touristique transfrontalier. Les responsables touristiques locaux ne se connaissent que peu et ne coopèrent pas ensemble. Pourtant, la mise en place d'une stratégie transfrontalière permettrait de valoriser la localisation le long du Rhin de manière offensive. Il est possible d'imaginer que les actions en commun puissent se faire dans le cadre des trois dimensions suivantes :

- La mise en place d'une offre d'informations mutuelles qui permettrait l'utilisation des infrastructures touristiques de l'autre coté du Rhin pour les visiteurs des deux secteurs.
- La création en commun de nouvelles infrastructures et d'attractions le long du Rhin. Cette coopération pourrait aller de l'amélioration de l'offre gastronomique près de la traversée du Rhin, en passant par le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables transfrontalier, jusqu'à la construction d'un Centre du Rhin de grande dimension.
- La création d'une destination touristique transfrontalière par la mise en place d'une organisation, d'une stratégie et de la mise en valeur commune de l'offre touristique.

La première dimension est une ébauche minimale de la coopération. Elle forme la base de toute coopération plus importante. Des avancées, même modestes, de la deuxième dimension entraîneraient des difficultés, si aucune avancée n'est réalisée au niveau de la première dimension. La troisième dimension est la plus ambitieuse. Elle crée un profil unique pour le territoire de projet et développe de nouveaux potentiels touristiques. Toutefois, elle nécessitera un soutien important et du temps pour sa mise en place.

Les grands projets de la deuxième dimension, comme la création d'un centre du Rhin, ne pourront se faire que dans le cadre de la création d'une destination transfrontalière. A moins que ce dernier ne soit une attraction conçue pour ne pas avoir de relation étroite avec son territoire d'ancrage. Dans ce cas, sa réalisation sera aléatoire, car ces dernières années plusieurs grands projets d'investissement le long du Rhin, conçus de manière autonome, ont dû faire face à un rejet d'une partie de la population.

4.8 Les infrastructures

Les infrastructures jouent un rôle important pour le développement touristique du territoire de projet. Ceci a été particulièrement visible avec l'effet de la construction du pont sur le Rhin. Ce

pont représente un véritable atout pour le territoire de projet, car les possibilités de traverser le Rhin ne sont pas si nombreuses dans le Rhin supérieur.

Le "schéma paysager transfrontalier" doit prendre en compte la dimension des infrastructures, et profiter des opportunités de développement que leur développement crée. Toutefois, les possibilités d'actions dans le cadre transfrontalier sont limitées. Au niveau routier, le pont est construit, ainsi que la route allant de Marckolsheim à Sélestat du côté alsacien. Il manque encore le dernier tronçon de la route de contournement reliant directement Sasbach à l'A 5, pour que la liaison entre les autoroutes des deux côtés du Rhin soit achevée. Ce projet, partiellement réalisé, devrait être achevé en 2005. En 1995, 2'990 véhicules / jour empruntaient ce pont, après 2005 ce chiffre devrait fortement augmenter.

La liaison de Sasbach au système intégré de S-Bahn (tram-train), qui permettra à terme de relier la gare de Sasbach avec Endingen et Freiburg toutes les heures, pourrait avoir un impact important sur le développement touristique des deux côtés du Rhin à condition que le territoire de projet soit en mesure de proposer une offre touristique améliorée, et qu'il existe un système de transport en commun qui relie la gare de Sasbach au centre ville de Marckolsheim.

En ce qui concerne les infrastructures fluviales, nous avons traité dans le paragraphe précédent des avantages touristiques que représentera le réaménagement du canal du Rhône au Rhin pour la navigation de plaisance. Il serait en outre souhaitable de développer l'offre de sports nautiques sur le Rhin. **Si un projet de port de plaisance de grande ampleur a déjà rencontré une opposition violente il y a plusieurs années, la réalisation d'équipements de dimensions réduites semble envisageable.**

En conclusion, nous pouvons affirmer qu'à moyen terme, les infrastructures ne représentent pas un facteur de blocage pour la mise en valeur touristique du territoire de projet.

4.9 Les enjeux

Enjeux	Horizon			Potentiel de coopération
	Court terme	Moyen terme	Long terme	
M: Marckolsheim S : Sasbach	○ Problème ◆ Action			
Tourisme				●●●
Informations mutuelles	○○ ◆◆◆	◆◆◆	◆◆◆	●●●
Présentation commune, Marketing	◆◆◆	◆◆◆	◆◆◆	●●●
Réalisation d'attractions et d'infrastructures communes (Centre du Rhin, pistes cyclables, événements)	◆◆◆	◆◆◆	◆◆◆	●●●
Réservations mutuelles		◆	◆◆	●
Favoriser les accès à la forêt rhénane	◆	◆◆	◆	●
Utilisation du canal (M)	◆	◆◆◆	◆◆◆	
Développer les capacités d'hébergement		◆◆	◆◆	
Jeunes : rencontres et échanges				●●●
Entre les écoles	◆◆	◆◆◆	◆◆◆	●●●

Entre les associations	◆◆	◆◆◆	◆◆◆	●●
Infrastructures communes / terrain de sport	◆	◆◆◆	◆◆◆	●●
Combinaison avec un centre supra régional	◆	◆◆◆	◆◆◆	●●●
Langue	○○○ ◆	○○○ ◆◆	○○○ ◆◆◆	●●
Infrastructures				●●
"Conteneur" Centre du Rhin	◆	◆◆◆	◆◆◆	●●●
Infrastructures touristiques le long du Rhin (hôtel, restauration, port, pont piétonnier, sports nautiques)	◆	◆◆◆	◆◆◆	●●
Terrains le long du Rhin	○○	○○	○	●
Financement d'infrastructures le long du Rhin	○	○○	○	●●
Aménagement de la L113	○○○ ◆	○○○ ◆◆◆		
Événements communs				●●
Fête commune	◆◆◆	◆◆◆	◆◆◆	●●
Événements supra régionaux (concerts, festivals, etc.)	◆	◆◆	◆◆◆	●
Activités communes entre les associations	◆◆	◆◆◆	◆◆	●●
Marché local	◆	◆◆	◆	●
Protection de la nature				●
Inondation et protection de la forêt rhénane	◆◆◆	◆◆◆	◆	
Programme rhénan intégré	○ ◆	○		●
Mise en réseau du biotope	◆	◆◆	◆◆◆	
Coopération communale				●
Langue	○○○ ◆	○○○ ◆	○○○ ◆◆	●
Informations communes, rencontres, échanges d'expériences	○○ ◆◆	○ ◆◆	◆◆◆	●●
Concertation pour les projets d'aménagement	◆	◆◆	◆◆	●
Infrastructures communes (piscine, installation pour les jeunes, etc.)		◆◆	◆◆	●●
Pompier, police, etc.	◆	◆◆	◆◆	●
Création d'emplois				●
Création d'emplois sur le territoire communal (S)	○○	○○ ◆	○○	●
Réseau transfrontalier	◆◆	◆◆◆	◆◆	●●
Développement des services	○ ◆	○○ ◆◆	○○ ◆◆◆	
1. Evolution des structures agricoles / développement du paysage				
Marketing direct	◆◆	◆		●
Monoculture du maïs (M)	○○○	○○○	○○○ ◆	
Développement d'une monoculture de maïs (S)	○	○○	○○○ ◆	
Problème de relève des exploitants (S)	○	○○	○○○	

Remembrement (S)	○○○	○○	○	
2. Elargir et améliorer le climat la coopération(*)				●●●
Elargir la coopération avec d'autres communes du coté du pays de bade	◆◆◆			●●●
Mécanisme de coopération avec engagements clairs	○○○ ◆◆◆	○○ ◆◆	○ ◆	●●●
Problèmes de langue	○○○ ◆◆	○○○ ◆◆	○○○ ◆◆◆	●●
Information / communication pour les habitants du territoire de coopération	○○○ ◆◆◆	○○ ◆◆◆	○ ◆◆◆	●●●

Sur la base des discussions avec les acteurs locaux et des entretiens menés, l'équipe de projet a défini les neuf enjeux listés dans les tableaux précédents. Ceux-ci peuvent aussi bien être des problèmes que des possibilités d'action. Ils comprennent plusieurs sous-thèmes, pour lesquels l'importance du problème et les possibilités d'action au niveau local ont été estimées pour le court, le moyen et le long terme.

Le classement ci-dessous indique par ordre décroissant les potentiels de coopération des différents enjeux :

1. Le tourisme
2. La rencontre et les échanges de la jeunesse
3. Les infrastructures
4. Les manifestations en commun
5. La protection de la nature
6. La coopération entre les communes
7. La création de places de travail
8. L'évolution structurelle de l'agriculture et le développement des paysages
9. L'élargissement de la coopération et du climat de coopération

L'analyse du tableau indique que les acteurs locaux ne sont pas encore vraiment prêts à développer des actions de coopération transfrontalière de grande envergure. Ils ne se connaissent pas et ils n'ont même pas encore travaillé ensemble sur des projets mineurs, qui auraient pu servir d'essai avant le lancement d'un projet d'envergure comme le Centre du Rhin. Notre évaluation est donc que ce territoire aura de grandes difficultés à concrétiser des actions dans le domaine de la coopération transfrontalière.

Fait plus grave pour un projet de "schéma paysager transfrontalier", les potentiels de coopération dans le domaine de l'agriculture et du développement des paysages sont considérés par les acteurs locaux comme quasi-inexistants ! Selon nous, le développement transfrontalier des paysages ne pourra se faire que dans le cadre de la mise en réseau des actions des deux côtés de la frontière et d'un travail le long du Rhin.

Dans le cadre des domaines traités par cette étude, les principaux potentiels pour une coopération au niveau à court et moyen terme se trouve être dans **le tourisme**, par le biais de la création de structures d'informations mutuelles, de la présentation en commun du territoire (par le biais d'un site internet) et de réalisation d'attractions et d'infrastructures communes.

5 Concept de développement des paysages Marckolsheim / Sasbach / Endingen – projets

Se reporter aux documents cartographiques en annexe.

5.1 Orientations stratégiques

Sur la base des enjeux définis plus haut, le groupe d'étude a défini six orientations stratégiques. Chaque orientation stratégique doit répondre à plusieurs enjeux:

1. développer la coopération entre les communes
2. créer des liaisons de transports durables
3. protéger et rendre accessible la nature et les paysages
4. développer le tourisme en commun
5. créer des lieux de rencontre pour les jeunes
6. mettre en valeur et développer les produits régionaux et les traditions culinaires

Le tableau ci-dessous montre quelle contribution les orientations stratégiques peuvent apporter aux neuf enjeux.

Les orientations stratégiques répondent peu aux enjeux liés aux changements structurels de l'agriculture et au développement actif des paysages. Ceci était prévisible, car les possibilités de coopération sont faibles dans ce domaine. Les autres orientations stratégiques répondent aux enjeux de manière équilibrée.

Enjeux	Orientations stratégiques					
	1 Développer la coopération entre les communes	2 Créer des liaisons de transport durables	3 Protéger les paysages et rendre la nature accessible	4 Développer le tourisme en commun	5 Créer des lieux de rencontre pour les jeunes	6 Utiliser et développer les produits régionaux et les traditions culinaires
1. Tourisme	●	●●●●	●●●●	●●●●	●●	●●
2. Jeunes: rencontres et échanges	●●	●●●●	●●	●	●●●●	
3. Infrastructures	●●	●●		●	●	
4. Manifestations communes	●			●●		●●
5. Protection de la nature	●●	●●	●●●●	●●	●●	●●
6. Coopération des communes	●●●●		●	●		
7. Création d'emplois	●	●	●	●●	●●	●●
8. Restructuration de l'agriculture / et des paysages	●		●		●	●●
9. Elargir, institutionnaliser et améliorer la coopération	●●●●	●		●●	●●	

5.2 Aperçu des projets prioritaires

Orientation Stratégique 1:	Développer la coopération entre les communes
1.1	Développement du site internet de KARMIS
1.2	Rencontres régulières entre les conseils municipaux et entre les responsables de la coopération au sein des administrations municipales
1.3	Etude pour la création d'une structure de coopération transfrontalière
Orientation Stratégique 2:	Créer des liaisons de transport durables
2.1	Ouverture du pont à la pointe sud de l'île du Rhin
2.2	Liaison des centres de Marckolsheim et Sasbach par transport en commun
Orientation Stratégique 3:	Protéger les paysages et rendre la nature accessible
3.1	Rendre accessible la nouvelle réserve naturelle de la forêt rhénane
3.2	Créer un chemin de randonnée transfrontalier
3.3	Créer un réseau de sites d'intérêt paysager
3.4.	Compléter la trame régionale des biotopes
Orientation Stratégique 4:	Développer le tourisme en commun
4.1	Promotion commune de l'ensemble du territoire de KARMIS <ul style="list-style-type: none"> • Développement et suivi de la partie touristique du site internet de KARMIS • Rencontres régulières des responsables du tourisme, réunion transfrontalière des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration • Système commun d'information et de réservation • Publication d'une carte touristique commune • Mise en place progressive d'un système bilingue pour les panneaux indicateurs touristiques, les tableaux d'information et les prospectus • Mise en réseau des itinéraires cyclables et de randonnée du territoire de KARMIS
4.2	Pavillon touristique sur l'ancienne plate-forme douanière <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'information touristique • Café • Vente de produits régionaux • Point-vélo
4.3	Développement d'attractions le long du Rhin <ul style="list-style-type: none"> • Etude concernant les sports nautiques: agrandissement des infrastructures des associations de sports nautiques, nouvelle halte nautique (petit port de plaisance) • Restaurant sur l'île du Rhin
4.4	Augmentation de la capacité d'accueil <ul style="list-style-type: none"> • Discussions avec des investisseurs
4.5	Centre rhénan
Orientation Stratégique 5:	Créer des espaces de rencontres pour les jeunes
5.1.	Poursuite du projet vidéo
5.2.	Echanges entre les écoles
Orientation Stratégique 6:	Utiliser et développer les produits régionaux et les traditions culinaires
6.1	Fête du Rhin
6.2	Commercialisation de produits régionaux

5.3 Les projets proposés

Le développement qui suit réunit une description concise de chaque projet de première priorité et renvoie, le cas échéant, à d'autres propositions de projets secondaires. Cependant, toutes les propositions de projets issues des nombreuses discussions ne sont pas citées ici. Quelques idées se trouvent en outre dans le rapport intermédiaire de septembre 2000 (en annexe). Vous trouverez des fiches techniques avec de plus amples détails en annexe.

Orientation Stratégique 1: Développer la coopération entre les communes

Projet 1.1 Développement et suivi du site internet de Karmis

A l'initiative des chargés d'étude du schéma paysager, les fonds du chapitre 4 du projet Interreg seront alloués à la création d'un site internet commun du territoire de projet (conception et suivi: agence ADVENT, Strasbourg). Dans ce cadre, un nom a été trouvé pour le territoire grâce à un concours: KARMIS.

Nous considérons la réalisation, l'utilisation et le développement futur du site internet comme le projet concret de loin le plus important pour la construction d'une identité commune, car il nécessite une coopération intense. Pour le suivi et l'utilisation du site, des structures de coopération durables doivent être mises en place. D'une part, la présentation commune du territoire sur internet est une base pour la coopération future. D'autre part, cela montre à l'extérieur le développement progressif de la coopération et d'une identité commune.

A partir du moment où les aspects techniques sont réglés, la priorité pour le développement futur du site tient avant tout à l'engagement des administrations communales et des citoyens. Les dépenses à engager doivent pouvoir entrer directement dans les budgets communaux.

Projet 1.2 Rencontres régulières entre les conseils municipaux et entre les responsables de la coopération au sein des administrations municipales

Comme il est expliqué plus précisément dans le paragraphe 6.1, une coopération institutionnelle plus étroite entre les communes du territoire de Karmis est une condition importante pour les projets de coopération futurs. Des rencontres régulières devraient être mises en place à deux niveaux:

1. au niveau des administrations municipales: un délégué à la coopération doit pour cela être nommé dans chaque commune.
2. au niveau des conseils municipaux: un comité doit être nommé par chaque conseil municipal.

Projet 1.3 Etude pour la création d'une structure de coopération transfrontalière

La perspective du développement du site internet et de projets communs de plus grande ampleur ont déjà donné lieu à des réflexions sur la forme que pourrait prendre une coopération institutionnelle. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à des interlocuteurs compétents. L'EURO-Institut de Kehl pourrait être un partenaire approprié. Il s'agit de créer une structure très légère, qui pourrait agir rapidement en tant que porteur institutionnel pour différents projets transfrontaliers, et dont les compétences pourraient s'élargir progressivement.

Autres propositions de projets:

- Cours de langue pour les agents des administrations et les enseignants
- Echanges d'employés entre les services administratifs communaux

- Recherche systématique des possibilités d'utiliser les infrastructures en commun (piscine, pompiers, salles communales...)

Orientation stratégique 2 : Créer des liaisons de transport durables

Projet 2.1 : Ouverture du pont à l'extrémité sud de l'île du Rhin

L'ouverture du pont à la pointe sud de l'île du Rhin permettrait la création d'une boucle de randonnée et cyclable transfrontalière. L'EDF, propriétaire du pont, est prête à réaliser l'ouverture au public du pont. Toutefois, cela nécessitera la mise en place d'infrastructures de sécurité.

Les premières discussions entre EDF et les communes ont eu lieu entre temps. EDF va ouvrir le pont prochainement en prenant en charge les mesures de sécurité nécessaires. La signalisation des chemins qui seront ouverts est encore à déterminer.

Projet 2.2 Relier les centres de Marckolsheim et de Sasbach (gare) par transport en commun

Sur le territoire de la CCME, le transport en commun de proximité est assuré par des taxis subventionnés (10 Ffr. par trajet). Un système comparable a également existé dans la commune de Sasbach. Nous proposons de développer un système commun pour couvrir l'ensemble du territoire de KARMIS.

Autres propositions de projets:

En outre, la possibilité d'instaurer une ligne de bus entre Sélestat et Riegel doit être étudiée. Toutefois, les premières recherches ont montrés que cette idée avait peu de chances d'aboutir.

Orientation stratégique 3 : Protéger les paysages et rendre la nature accessible

Projet 3.1 : Rendre accessible la nouvelle réserve naturelle de la forêt rhénane par des circuits de découverte (à pied, à vélo, en barque)

L'accessibilité de la nouvelle réserve naturelle agréée (RNVA) du massif forestier de Marckolsheim-Schoenau doit être développée. Dans le cadre de la RNVA et du projet de remise en eau, un réseau de chemins doit être programmé et réalisé étape par étape. L'accès aux endroits particulièrement intéressants est une condition nécessaire pour rendre le territoire attractif. Ce réseau devra s'accompagner de tableaux d'explications et de panneaux signalétiques dans les deux langues. Outre les institutions responsables de la renaturation au sein des collectivités publiques des deux côtés de la frontière⁶, devraient participer à la programmation de ces projets: les centres de découverte de la nature de Muttersholz et du Kaiserstuhl ainsi que les représentants des associations de protection de la nature et des offices de tourisme (Marckolsheim, Grand Ried, Endingen).

Des mesures semblables sont à envisager plus tard dans la forêt alluviale de Wyhl-Weisweil, en particulier dans le cadre du Programme intégré du Rhin. Il existe déjà aujourd'hui un chemin de découverte de la nature. Il existe un trajet possible pour des parcours en barque, mais il n'a jamais été utilisé.

⁶ Notamment, pour le côté allemand : Landratsamt, Bezirkstelle für Naturschutz und Landschaftspflege à Fribourg, Gewässerdirektion, Forstamt et pour le côté français : ONF, Service de la Navigation du Rhin, DIREN, etc.

Projet 3.2 Créer un chemin de randonnée transfrontalier

Le premier projet envisageable à court terme dans le cadre de cette orientation stratégique consiste à réaliser l'aménagement et la signalisation d'un chemin de randonnée transfrontalier. Il devra montrer que les paysages des deux côtés du Rhin appartiennent à un tout. A l'initiative de la CCME, le début du projet sera financé avec les fonds restant du projet INTERREG en cours: les administrations de gestion de la forêt des deux côtés du Rhin réalisent un chemin de découverte de la nature reliant le Limberg et l'île du Rhin. Ce projet devrait être élargi par la suite.

Projet 3.3: Créer un réseau de sites d'intérêt paysager sur l'ensemble du territoire transfrontalier

Le but de ce projet est de développer un réseau des différents site naturels et attractions culturelles du territoire transfrontalier. Les instruments principaux pour la constitution d'un tel réseau sont :

- une classification et un affichage commun dans les deux langues,
- une carte commune avec une explication rapide des différents points d'attraction,
- des randonnées guidées.

Dans les deux prochaines années, le réseau de base devrait être réalisé avec l'aide de ces instruments. Ce réseau sera alors entretenu et élargi. L'existence d'un centre d'information au sein du futur centre rhénan serait alors très utile, même si cela n'est pas obligatoire. Un tel projet devrait être porté par les communes du territoire de projet. Les administrations en charge de la nature et les organisations pour la protection de la nature, ainsi que les centres de découverte de la nature de Muttersholz et du Kaiserstuhl (Ihringen) et les offices de tourisme de Marckolsheim et d'Endingen devraient être partie prenante de ce projet dès le commencement. Une coopération avec les responsables du site internet commun (projet 1.1.) serait utile.

Projet 3.4. Compléter la trame régionale des biotopes

D'ici quelques années, le Canal du Rhône au Rhin va être réaménagé pour la navigation de plaisance par la Région Alsace. Dans ce cadre, la bande de biotopes le long du canal sera développée. Ainsi, un deuxième axe vert, parallèle au Rhin, traversera le territoire de Parallèlement. Afin de compléter la trame régionale des principaux biotopes, les liaisons suivantes devraient avant tout être réalisées (voir aussi les cartes en annexe):

- Liaison entre le Canal du Rhône au Rhin et la forêt rhénane au niveau d'Artzenheim
- Liaison entre le Canal du Rhône au Rhin et la forêt rhénane au niveau d'Artolsheim
- Liaison entre la forêt rhénane à Wyhl (Naturschutzgebiet n°49, Rheinniederung Wyhl-Weisweil) et la zone humide protégée de Heiligenwert (Landschaftsschutzgebiet B, n°11, 12 et 13 – Wyhl)
- Liaison entre les bois des étangs de Sasbach, Fischersdorf et "Schlöble" (B. n°46 et 47; Sasbach) et celui du lac de la carrière de Wyhl (B. n°21-Wyhl) en passant par le bois de l'étang de pêche au bord de la L104 (B. n°44-Sasbach)

Orientation stratégique 4 : Développer le tourisme en commun**Projet 4.1 : Promotion commune de l'ensemble du territoire de KARMIS**

Par étape, les acteurs du tourisme doivent développer ensemble la promotion touristique du territoire de projet transfrontalier. Comme il n'existe pas de coopération actuellement, un tel processus prendra plusieurs années. Les promoteurs d'une telle action devraient être les offices du tourisme de Marckolsheim et d'Endingen. Les possibilités d'un élargissement de la coopération à l'office du tourisme d'Endingen seraient à vérifier. Nous proposons les projets concrets suivants :

- Développement et suivi commun de la partie touristique du site internet de KARMIS
- Rencontres régulières entre les responsables du tourisme, réunions transfrontalières des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration
- Système commun d'information et de réservation
- Publication d'une carte touristique
- Mise en place progressive d'un système bilingue pour les panneaux indicateurs touristiques, les tableaux d'information et les prospectus
- Mise en réseau des itinéraires cyclables et de randonnée du territoire de KARMIS

Projet 4.2 Pavillon touristique sur l'ancienne plate-forme douanière

La création d'un point d'information touristique est un projet très important pour le développement futur du territoire de KARMIS. Mais cela doit se faire sans attendre la réalisation du centre rhénan, qui demandera plusieurs années. Un simple pavillon peut être construit sur l'ancienne plate-forme douanière. C'est un passage obligé pour les automobilistes. Il existe déjà suffisamment de places de stationnement. Le pavillon devra accueillir les services suivants :

- Point d'information touristique

Un bureau d'information touristique pour le territoire KARMIS est un projet qui doit être porté en commun par les offices du tourisme de Marckolsheim et d'Endingen. Ce bureau devra être ouvert en permanence pendant la saison touristique. Dès le début, il assurera la vente de cartes, de guides touristiques, etc. Il offrira également des accessoires pour vélos, dans la perspective de faire du pont du Rhin un carrefour du cyclotourisme. Ce pavillon touristique sera enfin le point de départ de visites guidées de découverte de la nature (voir 3.2).

- Café

Un kiosque, ou mieux un café offrirait une halte pour les touristes (en été au moins). Cela augmenterait considérablement la fréquentation du bureau d'information touristique.

- Vente de produits régionaux

La vente de produits régionaux pourrait représenter une source de revenus supplémentaire pour le bureau d'information touristique. Cette activité devra se développer progressivement.

Une étude préalable détaillée pour l'investissement et le fonctionnement de ce pavillon doit être réalisée. Une variante simple devrait pouvoir être réalisée en quelques mois.

Projet 4.3 Développement de nouvelles attractions touristiques le long du Rhin

- Etude pour les sports nautiques: aménagement des infrastructures des associations, nouvelle halte nautique

Pour les sports nautiques, il est possible d'agrandir les installations des différentes associations des deux côtés du Rhin. Par le passé, plusieurs projets de création de grandes infrastructures se sont heurtés à l'opposition locale. Un développement coordonné des installations des associations, en combinaison avec l'organisation de leur ouverture au public, semble une bonne solution. Pour cela, des plans détaillés d'aménagements et d'actions sont nécessaires. Dans cette perspective, il convient également d'étudier la possibilité de créer une nouvelle halte nautique publique.

- Restaurant sur l'île du Rhin

L'amélioration de l'offre de restauration des abords du Rhin est un facteur particulièrement important du développement touristique. L'installation d'un restaurant sur le côté alsacien de l'ancien pont de bateaux sur l'île, avec une belle vue sur le Rhin et le Limberg, serait un projet séduisant. Du fait du risque inondation, une construction conventionnelle n'est pas envisageable ici. Mais d'autres solutions particulièrement séduisantes sont à étudier, comme par exemple un bateau-restaurant ou bien une construction flottante (radeau).

En outre, d'autres attractions sont à envisager:

- Amélioration des infrastructures pour la visite de l'écluse, par exemple aménagement d'une tour d'observation
- Développement en réseau des liaisons en bateau, vélo et train sur l'axe touristique rhénan Breisach – Sasbach
- Introduction du futur port de plaisance du Canal à Marckolsheim dans les parcours de tourisme fluvial
- Combinaison de l'offre touristique avec Burckheim, lorsque de nouvelles installations seront créées dans le cadre du programme intégré du Rhin.

Projet 4.4 Amélioration de la capacité d'accueil

Tant qu'aucune attraction supplémentaire ne sera créée, une augmentation de l'offre d'hébergement n'est envisageable que dans des proportions limitées. Il serait souhaitable d'implanter un hôtel de catégorie moyenne. L'investisseur éventuel devra cependant assurer lui-même la création d'une attractivité suffisante, à travers l'aménagement d'un jardin, d'un restaurant, d'installations sportives. Cela suppose des aménagements d'une certaine dimension. Du côté de Marckolsheim, des terrains seraient disponibles. Une implantation de taille moyenne, qui d'une part s'intègre dans le paysage du Rhin et, d'autre part, offre des infrastructures pour le tourisme à la journée, pourrait donner une impulsion très positive vers un développement touristique prudent et respectueux de la nature. Dans cette perspective, il s'agit de discuter du projet avec de gros investisseurs touristiques. Quoi qu'il en soit, il faut cependant veiller à ce que le projet soit en accord avec une conception du tourisme orientée vers la nature, et qu'il soit porté par un large consensus local.

Projet 4.5 : Création d'un centre rhénan

Le Centre rhénan doit devenir à long terme l'attraction touristique centrale de la traversée du Rhin. Ce centre devra être en relation étroite avec le territoire et ses paysages divers, tout en ayant un rayonnement régional et supra régional. **Pour plus de détails voir 4.5. et le rapport séparé sur le centre rhénan.** En attendant la création du centre rhénan, le pavillon touristique sur l'ancienne plate-forme douanière (4.3) accueillera des projets importants pour le lancement du territoire de KARMIS.

Autres propositions de projets:

Le territoire de KARMIS compte des sites naturels attractifs, mais aussi une offre de tourisme culturel qui doit être développée. Les principales attractions culturelles sont représentées sur les cartes en annexe.

Les deux principaux pôles de développement touristique – en dehors de la traversée du Rhin – sont les centres de Endingen et de Marckolsheim. Ces deux pôles pourraient profiter d'une stratégie commune, qui mette en valeur les richesses culturelles des deux côtés du Rhin (manifestations bilingues, manifestations culturelles en partenariat, fêtes gastronomiques, etc.).

Orientation stratégique 5 : Créer des espaces de rencontre pour les jeunes

Depuis que le centre de découverte de la nature de Muttersholz a décidé la création de 70 lits pour les écoliers (fin 2000), une partie de notre stratégie proposée pour les jeunes - un centre nature de nature transfrontalier pour les écoliers - n'est plus envisageable à moyen terme.

Projet 5.1 Poursuite du projet vidéo

Dans le cadre de la création du site internet de KARMIS, un projet vidéo transfrontalier a été lancé avec succès avec des jeunes des deux côtés du Rhin. Ce projet était porté par l'association RAI (Réseau d'Animation Interculturelle) de Marckolsheim. Cette association serait prête à accueillir parmi ses membres des jeunes du côté badois. La poursuite du projet vidéo semble un moyen approprié renforcer les contacts entre les deux côtés du Rhin et pour susciter l'intérêt des jeunes pour KARMIS.

Projet 5.2 Echanges entre les écoles

Les échanges entre les écoles doit être considérablement intensifiés. Il existe pour cela de nombreuses occasions, mais cela nécessite un engagement supplémentaire des enseignants et des élèves. Nous proposons donc la création d'une association transfrontalière, qui soit un moteur, qui incite à agir, et qui permette de dépasser les obstacles administratifs. Devront être membres de cette association: des enseignants, des travailleurs sociaux, des élèves ainsi que des parents d'élèves.

Orientation stratégique 6 : Utilisation et développement des produits régionaux et des traditions culinaires

Les réactions aux propositions de projets allant dans cette direction ont été assez fraîches. Un marché local semble difficile à développer, tout au moins pour la partie alsacienne du territoire de projet.

Projet 6.1: Fête du Rhin

La fête transfrontalière du Rhin prévue pour 2002, dont l'organisation a déjà donné lieu à plusieurs réunions, devrait permettre la vente directe de produits locaux. Cette fête permettra de tester la possibilité du développement d'un marché pour les produits locaux.

Projet 6.2: Promotion et vente de produits locaux

A long terme, la vente de produits locaux doit se développer dans les structures existantes et à créer à la traversée du Rhin (pavillon touristique puis centre rhénan). Pour cela, il faudra viser une coopération avec des producteurs en dehors du territoire de KARMIS, en particulier du côté alsacien.

Autres propositions de projets:

Des deux côtés du Rhin, au portes du territoire de KARMIS, il existe des restaurants de renommée supra-régionale. Ce potentiel doit être utilisé pour faire de KARMIS un point central pour le tourisme gastronomique. Les caves de Sasbach et de Königschaffhausen représentent de même des points centraux dans ce domaine. La visite d'exploitations agricoles des deux côtés du Rhin pourrait également être intégrée à un programme de visites. A Endingen, on peut mettre en place des visites guidées sur le thème du vin.

Le "panier de produits régionaux" pour les touristes pourrait augmenter considérablement les débouchés des produits régionaux. Il s'agit de livrer sur commande aux vacanciers qui séjournent dans la région deux ou trois fois par semaine des produits alimentaires frais locaux. Cette idée proposée par EURES depuis plusieurs années, a déjà rencontré un certain succès dans des régions touristiques d'Autriche.

Un marché hebdomadaire bado-alsacien, qui se tiendrait alternativement côté français et côté allemand, pourrait à la fois représenter une attraction de territoire transfrontalier et permettre d'augmenter les débouchés des produits agricoles locaux de qualité.

5.4 Etapes suivantes

Les projets proposés sont à réaliser dans des délais plus ou moins longs. Certains nécessitent des engagements financiers importants, d'autres non. Enfin, les acteurs concernés ne sont pas les mêmes suivant les projets. Une présentation synthétique de ces différents aspects se trouve en annexe, sous forme de fiches. La synthèse ci-dessous détermine seulement à qui revient l'initiative pour les mois à venir.

Les projets 1.1 (Développement et suivi du site internet de KARMIS), 1.2 (Rencontres régulières entre les conseils municipaux et entre les responsables de la coopération au sein des administrations municipales) et 1.3 (Etude pour la création d'une structure de coopération transfrontalière) doivent être entrepris directement par les maires des communes de KARMIS.

A l'initiative de la commune de Marckolsheim, le projet 2.1 (Ouverture du pont à l'extrémité sud de l'île du Rhin) est déjà en cours de réalisation.

Pour le projet 3.1 (Rendre accessible la nouvelle réserve naturelle de la forêt rhénane par un circuit de découverte) la CCME va élaborer un projet avec les autorités concernées et les organisations de protection de la nature. Les possibilités de financement dans le cadre du Programme intégré du Rhin sont à étudier, par un rapprochement éventuel avec le projet de Wyhl / Weisweil. Le projet 3.3 (Créer un réseau de sites d'intérêt paysager sur l'ensemble du territoire transfrontalier) pourrait devenir le cas échéant un projet INTERREG (avec les projets 4.1 et 4.2). Le projet doit donc être porté par les communes de KARMIS. Le projet 3.4. (Compléter la trame régionale des biotopes) doit être entrepris par le RVSO et la Région Alsace.

Les projets 4.1 (Promotion commune de l'ensemble du territoire de KARMIS) et 4.2 (Pavillon touristique sur l'ancienne plate-forme douanière) sont particulièrement désignés pour un projet INTERREG. Ces projets-clés pour le développement de KARMIS doivent être directement entrepris par les élus municipaux. Il importe également que le RVSO et la Région Alsace y apportent leur soutien.

Pour les projets 4.3 (Développement de nouvelles attractions touristiques le long du Rhin) et 4.4 (Amélioration de la capacité d'accueil), des discussions sont nécessaires dans un premier temps. Pour le projet 4.4, la CCME pourrait entrer en contact avec des investisseurs.

Les projets 5.1 (Poursuite du projet vidéo) et 5.2 (Echanges entre les écoles) doivent être conduits par les éducateurs et les écoles.

La préparation du projet 6.1 (Fête du Rhin) est déjà commencée, par des associations et des personnes isolées.

Initiative	Projets	Financement	Début
Maires des communes de KARMIS	1.1, 1.2, 1.3	communes	dès maintenant
	4.1, 4.2	INTERREG	préparation dès maintenant
	4.3	communes, associations, investisseurs	
CCME	2.1	EDF	en cours
	3.1	IRP?	
	3.2	INTERREG	en partie déjà réalisé
	4.4	investisseurs	discussions dès maintenant
RVSO / Région Alsace	3.4	?	
Ecoles, éducateurs	5.1, 5.2	écoles, acteurs privés	dès maintenant
Associations, acteurs privés	6.1	acteurs privés	en cours

5.5 Le rôle du Centre du Rhin

Les débats avec les membres du groupe d'acteurs locaux, avec les responsables administratifs et politiques locaux et régionaux ont abouti à la conclusion suivante : pour être réalisé, le Centre du Rhin devra :

- **être le catalyseur du schéma paysager**, point central des nouvelles infrastructures transfrontalières (chemins de randonnée, pistes cyclables, chemins de découverte du ried rhénan et des prairies sèches, etc.),
- **être le point de focalisation de la coopération transfrontalière au niveau local**. Il accueillera les activités associatives des deux communes et permettra des échanges renforcés entre les deux populations,
- **avoir un profil suffisamment fort et spécifique pour attirer les habitants des agglomérations environnantes mais aussi les touristes** séjournant dans la région.

Ce Centre rhénan ne pourra se faire, sous quelque forme que ce soit, que si les acteurs locaux réussissent à dépasser l'antagonisme existant entre les protecteurs de la nature et les promoteurs de grands projets.

Pour être une réussite, le centre rhénan devra se baser sur la véritable spécificité du territoire de KARMIS: la présence du Rhin, les paysages spécifiques à la région, les activités humaines qui y sont liées. Pour cette raison, nous proposons une thématique générale basée sur l'eau, les énergies renouvelables et sur l'histoire et la culture du Rhin.

Le centre rhénan doit se comprendre comme l'un des nœuds structurants de l'infrastructure touristique de l'Alsace Centrale et du Pays de Bade. Il devra être relié aux activités touristiques qui existent déjà le long du Rhin, à la maison du ried de Muttersholtz, aux offres touristiques du Kaiserstuhl, ainsi qu'aux activités futures liées aux aménagements touristiques du Canal du Rhône au Rhin. La situation de l'île du Rhin, à mi-chemin entre deux pôles touristiques majeurs, le Haut Koenigsbourg et Europapark, est un avantage considérable.

Du fait des difficultés de financement d'un tel centre et de la nécessité d'associer différents partenaires implantés localement et capables de porter le projet, il semble judicieux d'opter pour une démarche progressive (voir document séparé : *Etude de faisabilité d'un centre rhénan européen*).

6 Concept de développement des paysages – planification

Dans les chapitres précédents, nous avons suivi une méthode orientée principalement vers le développement de stratégies et de projets pour lesquels les acteurs locaux sont prêts à s'engager. Le développement qui suit est l'aboutissement d'une approche par la planification, qui reprend systématiquement les différents points abordés dans le cahier des charges et dans la demande de financement. Se reporter également aux documents cartographiques en annexe.

6.1 Le territoire de projet au regard des lignes directrices du "Schéma Paysager Transfrontalier pour le Rhin Supérieur"

Le "Schéma Paysager Transfrontalier pour le Rhin Supérieur" a donné lieu à une comparaison entre les données et les instruments de planification des trois régions de la vallée du Rhin au niveau des responsables de la planification en Bade-Wurtemberg, en Alsace et dans le Nord-Est de la Suisse. A partir de là, une stratégie commune et des objectifs communs ont été définis. Cela a permis en outre de dégager un "concept en trois piliers", issu de la synthèse des différentes approches de la planification dans les trois pays partenaires:

- Structure paysagère et espaces culturels
- Espaces naturels et écosystèmes
- Utilisation réelle des espaces naturels

Sur cette base, un concept a été mis en place pour l'élaboration d'un schéma paysager. Celui-ci distingue différentes zones fonctionnelles et formule pour chacune des objectifs spécifiques.

Le territoire d'étude comprend des zones de types "espaces ruraux de la plaine rhénane", "plaine et forêt alluviale du Rhin (Rheinaue)" et "zone collinaire " (Kaiserstuhl) :

Espaces ruraux de la plaine du Rhin

<i>Lignes directrices du schéma paysager pour le Rhin Supérieur</i>	<i>Evaluation de la situation actuelle du territoire d'étude</i>
Maintien de l'identité des villages de la plaine <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des structures villageoises spécifiques • Maintien et développement de l'architecture traditionnelle 	Identité menacée par des constructions nouvelles inadaptées. Zones problématiques dans de nombreux villages.

Intégration des villages dans le paysage <ul style="list-style-type: none"> Maintien, développement et réinterprétation de la relation habitat / paysage 	Une entrée d'agglomération problématique à Marckolsheim (zone d'activités) et une à Endingen. Ailleurs: transitions relativement bonnes.
Assurer une utilisation agricole respectueuse de l'environnement et des usages locaux (particulièrement pour l'utilisation des eaux souterraines) <ul style="list-style-type: none"> Enrichissement des paysages agricoles par la mise en place de structures de végétation et la réalisation de liaisons de biotopes. 	Monotonie des paysages côté alsacien et autour de Wyhl (maïsiculture). Monoculture de maïs problématique vis-à-vis des eaux souterraines.
Préservation des espaces libres entre les villages	Les espaces libres sont préservés.
Préservation et développement des cours d'eau et de leurs abords, éviter leur utilisation	Mesures de protection et de renaturation des cours d'eau en cours.
Utilisation des plaines par l'agriculture extensive ou pour des loisirs respectueux du paysage <ul style="list-style-type: none"> Laisser libre de construction et d'autres mesures qui vitrifient l'utilisation des terrains 	L'agriculture intensive domine.
Création de zones de rétention et de zones inondables	Les anciennes zones inondables ont été considérablement réduites
Ne pas implanter les industries et les activités dans des zones importantes pour la protection des nappes phréatiques	Mesures de protection des nappes insuffisantes (agriculture intensive)

Plaine et forêt alluviale du Rhin

<i>Lignes directrices du schéma paysager pour le Rhin Supérieur</i>	<i>Evaluation de la situation actuelle du territoire d'étude</i>
Maintien de l'identité des villages de la plaine <ul style="list-style-type: none"> Maintien des structures villageoises spécifiques Maintien et développement de l'architecture traditionnelle 	Identité menacée par des constructions nouvelles inadaptées. Zones problématiques dans de nombreux villages.

<p>Intégration des villages dans le paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien, développement et réinterprétation de la relation habitat / paysage 	<p>Une entrée d'agglomération problématique à Marckolsheim (zone d'activités?) et une à Eendingen. Ailleurs: transitions relativement bonnes.</p>
<p>Assurer une utilisation agricole respectueuse de l'environnement et des usages locaux (particulièrement pour l'utilisation des eaux souterraines)</p> <ul style="list-style-type: none"> Enrichissement des paysages agricoles par la mise en place de structures de végétation et la réalisation de liaisons de biotopes; conversion de champs en prairies extensives; conservation ou création de vergers 	<p>Monotonie des paysages côté alsacien et autour de Wyhl (maisculture). Monoculture de maïs problématique vis-à-vis des eaux souterraines.</p>
<p>Préservation et développement des cours d'eau et de leurs abords; utilisation par l'agriculture extensive des prairies; conservation des paysages de la plaine alluviale (prairies humides)</p>	<p>Des mesures de protection et de renaturation des cours d'eau existent.</p>
<p>Protection et développement des forêts alluviales; conversion des bois de peupliers en forêts alluviales typiques; préservation du niveau des nappes phréatiques; protection des anciens bras de rivière; interdiction d'implanter des carrières ou des infrastructures lourdes de tourisme; augmentation du débit dans les bras morts; augmentation des zones inondables; limitation de la fréquentation touristique et de loisirs</p>	<p>Les forêts alluviales ne subsistent que ponctuellement; les espèces étrangères au milieu alluvial dominant; de nombreux bras morts du Rhin sont asséchés. Les anciennes zones inondables ont été considérablement réduites</p>
<p>Assurer la protection de la nature et l'entretien des paysages ainsi que la protection des biotopes; constitution d'un réseau de biotopes; réintroduction d'espèces animales typiques</p>	<p>Côté allemand : recensement des biotopes réalisé, projet de trame régionale Côté français : recensement en cours</p>

Zone collinaire (Kaiserstuhl) :

Lignes directrices du schéma paysager pour le Rhin Supérieur	Evaluation de la situation actuelle du territoire d'étude
<p>Mesures pour diminuer l'érosion dans le vignoble, diminution des pesticides, constitution de réseaux de biotopes</p>	<p>Problème de plus en plus présent. Liaison des biotopes encore insuffisante.</p>
<p>Intégration paysagère des villages</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration au relief, maintien de la structure arboricole au alentour des villages 	<p>Très bonne intégration.</p>
<p>Maintien de l'identité des villages</p>	<p>Très bien conservée. Effets positifs attendus après l'aménagement de la route L113.</p>
<p>Constructions adaptées aux paysages sur les co-teaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Limite de constructibilité et prescriptions architecturales 	<p>Largeement assuré.</p>
<p>Maintien et entretien des terrasses</p>	<p>Inégalement assuré.</p>
<p>Relation structurelle entre la Forêt Noire / les Vosges et la plaine du Rhin, développement de structures de biotopes de dimension supérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> Système de mise en réseau des biotopes 	<p>En projet. Améliorations à apporter en matière de liaisons des biotopes.</p>

6.2 Concept-cadre pour le développement des structures paysagères

Les débats houleux des dernières décennies au sujet de l'évolution structurelle et de l'utilisation des paysages sur le territoire transfrontalier de Marckolsheim, Sasbach, Wyhl, Endingen se sont apaisés durant ces dernières années. On s'accorde aujourd'hui à considérer que de nouvelles implantations industrielles au bord du Rhin ne sont pas souhaitables et que la nature et le paysage représentent un potentiel considérable qu'il s'agit d'utiliser.

Ce consensus signifie - même s'il reste des controverses sur des points de détail - qu'il n'existe plus d'opposition pour un aménagement régional qui prévoit des "trames vertes", permettant de mettre en réseau l'ensemble du territoire et plus particulièrement les deux cotés du Rhin.

Dans ce cadre et sur la base de l'analyse effectuée, il est possible de formuler un concept pour le futur développement des paysages. Celui-ci peut être résumé en quelques points :

1. Le Rhin, avec les forêts alluviales et l'île du Rhin, représente l'axe vert central du territoire d'étude. La plus grande partie de ces terrains appartiendront au réseau Natura 2000. Des mesures de renaturation et de protection de la diversité écologique de cette zone humide unique devront être mises en place. Il est nécessaire de développer des infrastructures qui assurent la mise en valeur de cette richesse naturelle par une utilisation touristique ponctuelle et prudente. La création de la Réserve Naturelle Volontaire du massif forestier de Marckolsheim – Schoenau va dans ce sens.
2. Le Programme Intégré du Rhin prévoit la remise en eau de certaines zones de forêt du Rhin. A long terme cela peut conduire à une exploitation forestière moins intensive et cela va entraîner des modifications de la végétation. Ces transformations ne sont pas encore prévisibles, mais elles devraient permettre une augmentation considérable de la variété et de l'attractivité de la forêt du Rhin. Des liaisons entre ces deux axes devront être réalisées au sud d'Artolsheim et au nord d'Artzenheim.
3. Un deuxième axe vert doit être développé le long du canal du Rhône au Rhin, qui s'écoule parallèlement au Rhin. La remise en service du canal pour la navigation de plaisance s'accompagnera de la construction d'un port de plaisance à Marckolsheim. Cette infrastructure constituera le deuxième point fort du développement touristique.
4. Des liaisons vertes entre ces deux axes devront être réalisées au sud d'Artolsheim et au nord d'Artzenheim. Elles pourront être réalisées notamment grâce à la plantation de petites parcelles de terrains comprises entre les forêts existantes.
5. La liaison transversale du sud – qui deviendra en grande partie une zone de protection aux termes de la directive habitat – représente la prolongation du Kaiserstuhl et de sa zone protégée pour les oiseaux. Les paysages typiques du vignoble caractéristiques du Kaiserstuhl et du Limberg, qui comprennent également de riches biotopes doivent être conservés. Les biotopes doivent être mis en relation à l'échelle locale et le développement de productions écologiques doit être promu.
6. Du pied du Kaiserstuhl à la L113, le territoire comprend un paysage vallonné, caractérisé par les cultures spéciales et les arbres fruitiers. Il est important d'essayer de maintenir le caractère actuel de ces paysages, même si les vergers sont de plus en plus souvent remplacés par des plantations d'espaliers. Le remembrement de cette zone doit permettre la mise en réseau des biotopes de petite taille. La petite ville médiévale d'Endingen, au pied du Kaiserstuhl, représente le troisième point fort touristique pour le développement de ce territoire transfrontalier.
7. La maïsiculture sur de grandes parcelles domine au nord de la L113 du côté badois et surtout sur les zones non boisées de la partie alsacienne. Cette situation ne changera pas tant

que le marché agricole de l'Union européenne ne changera pas foncièrement. Une transition vers des cultures spéciales moins monotones, comme celles des légumes, n'entraînerait pas une moindre pollution des nappes phréatiques. Cela est lié à la structure des sols. Des actions coordonnées dans le cadre des règles de subventions européennes permettraient toutefois de développer un réseau de biotopes de petite taille grâce à des mises en jachère.

6.3 Perspectives pour le développement de la nature et du paysage

6.3.1 Structure des biotopes, constitution d'un réseau de biotopes

Comme il a été dit plus haut (concept-cadre) le Rhin forme avec ses forêts alluviales l'axe vert majeur du territoire d'étude. La marge nord du Kaiserstuhl, prolongée par des forêts à l'ouest du Rhin, constitue un axe est-ouest. Le long du Canal-du-Rhone-au-Rhin devrait se développer un axe vert majeur parallèle au Rhin. Enfin, au nord d'Artolsheim pourrait être créée une dernière liaison verte est-ouest, en comblant les lacunes existantes entre les espaces boisés. Au nord-ouest du territoire s'étend un axe vert le long de l'Ill, auquel appartiennent une ZNIEFF, susceptible d'appartenir au réseau Natura 2000 (FFH), et la Réserve Naturelle Volontaire de la forêt de l'Ill (en dehors du terrain d'étude). Du côté alsacien, des projets sont en cours pour la constitution d'un réseau de biotopes (Région Alsace, D.I.R.E.N.).

En 1995, le Regionalverband Südlicher Oberrhein a publié un plan de mise en réseau des biotopes qui couvre le côté allemand du terrain d'étude. Les cartes réalisées alors présentent le réseau de biotopes de la majeure partie de cette zone comme insuffisant (situation de 1985). Ce document dessine les grandes lignes d'une trame boisée à constituer pour combler ces lacunes. Pour la communauté de communes du Nord-Kaiserstuhl (Gemeindeverwaltungsverband Nördlicher Kaiserstuhl), un plan de paysage (*Landschaftplan*) a été réalisé. L'inventaire au 1:5000 montre des arbres solitaires, des vallons et des allées boisées qui constituent les bases d'un réseau.

Sur ces bases, nous proposons pour le côté allemand une ébauche de réseau de biotopes, représentée dans la carte 2: "Environnement-Perspectives" (voir annexes cartographiques). Le territoire de Karmis recouvre des espaces naturels variés et de grande valeur écologique. Il réunit toute une variété de biotopes, plus ou moins étendus, qu'il s'agit de relier entre eux afin d'assurer la préservation des espèces végétales et animales menacées de disparaître. Il s'agit de corridors boisés ou de prairies à créer ou à développer, pour relier les biotopes existants (voir listes des biotopes en annexe) :

a. corridors boisés :

- entre la forêt alluviale du Rhin (Naturschutzgebiet n°49, Rheinniederung Wyhl-Weisweil) et le bois du lac de Wyhl (B. n°21-Wyhl)
- entre la forêt alluviale du Rhin (Naturschutzgebiet n°49, Rheinniederung Wyhl-Weisweil) et la zone humide de Heiligenwert (Landschaftsschutzgebiet; B. n° 11, 12 et 13 - Wyhl)
- entre la forêt de Heiligenwert (Landschaftsschutzgebiet; B. n° 11, 12 et 13) et les haies au nord de la route K5126 (B. n°464-Endingen)
- entre les bois des étangs de Sasbach, Fischersdorf et "Schlößle" (B. n°46 et 47; Sasbach) et celui du lac de la carrière de Wyhl (B. n°21-Wyhl) en passant par le bois de l'étang de pêche au bord de la L104 (B. n°44-Sasbach)
- entre les bois des étangs de Sasbach, Fischersdorf et "Schlößle" (B. n°46 et 47; Sasbach) et le vallon de Tiefental

b. haies, taillis :

- entre am Eichert, Leiselheim, Hochberg, Helgenberg, Hasloch, Haberberg, et la limite communale avec Vogtsburg (B. n° 54, 77, 58, 90, 85, 87 et 88)

c. prairies :

- entre la zone de protection de la nature de Amoltern (Naturschutzgebiet n°40; B. n°27, 28, 29) et les prairies sèches de l'est du Kaiserstuhl (commune de Bahlingen)

Pour le côté alsacien, l'inventaire des biotopes est en cours à l'échelle régionale. Il servira de base à la constitution d'un réseau de biotopes. Dans le cadre du projet de réaménagement touristique du Canal du Rhône au Rhin, la préservation des abords du cours d'eau pour la protection des biotopes (forêts ripisylves, prairies) est à l'étude. Nos propositions de liaisons des biotopes pour le côté alsacien sont beaucoup moins avancées, du fait du manque de données précises (inventaire en cours).

6.3.2 Mesures pour la conservation et l'amélioration de la structure paysagère

Avec Natura 2000, la politique européenne de protection de la nature vise la constitution d'un réseau de biotopes d'échelle européenne. La phase actuelle de définition des sites est presque achevée. Dans la carte des perspectives environnementales du territoire (carte 2) sont reportées les futures zones Natura 2000.

Comme il a été dit dans le paragraphe 5.4, la politique paysagère est en mutation et elle devrait offrir de plus en plus de possibilités dans les années à venir pour la conservation et l'amélioration des paysages.

En Bade-Wurtemberg, les principaux instruments pour la conservation et l'amélioration des paysages sont les suivants:

- le programme MEKA,
- les prescriptions paysagères (*Landschaftspflegeberichtlinie*),
- le remembrement.

Les objectifs des programmes MEKA⁷, cofinancés par l'Union Européenne, et qui concernent aujourd'hui environ la moitié des terres agricoles, sont les suivants: conservation et entretien des paysages, extensification, techniques de production respectueuses de l'environnement, conservation des biotopes.

Les directives de protection du paysage permettent au Land de Bade-Wurtemberg d'agir avec des partenaires variés. Les exploitants agricoles et les entreprises d'horticulture et de paysage reçoivent des directives. Le Land collabore également aux programmes de gestion des paysages des "Kreise" (*Landschaftserhaltungsverband Emmendingen*) et des communes ainsi que des associations de protection des paysages et de la nature.

Le remembrement est devenu un instrument de gestion globale des espaces ruraux. Il permet une restructuration des surfaces et par là une amélioration sensible de la structure paysagère.

La politique agricole française a traduit les programmes européens par les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Ces contrats sont signés entre une entreprise agricole ou une association d'exploitants et l'Etat (Préfecture). Cette procédure fait une grande place à des initiatives nova-

⁷ MEKA: MarktEntlastung und KulturlandschaftsAusgleich.

trices. Chaque contrat se compose de deux parties: un volet économique et social, et un volet concernant l'environnement et l'évolution de l'espace rural.

Sur les surfaces agricoles céréalières du territoire de projet, les mesures actuelles de mise en jachère (qui vont jusqu'à 10% des surfaces) représentent une possibilité intéressante pour la mise en réseau des biotopes – à condition que la répartition des terres à mettre en jachère soit coordonnée. Dans les zones d'exploitation intensive de vigne et de vergers, la mise en jachère de surfaces importantes n'est pratiquement pas envisageable. Il s'agit ici plutôt de mesures d'échelle réduite (plantation de haies, de rangées d'arbres, préservation des abords des cours d'eau,...) ainsi que du développement de méthodes de cultures biologiques et respectueuses de l'environnement.

6.3.3 Les mesures proposées au regard des lignes directrices du "Schéma Paysager Transfrontalier pour le Rhin Supérieur"

Zone rurale de la Plaine du Rhin

<i>Lignes directrices du schéma paysager pour le Rhin Supérieur</i>	<i>Mesures pour le territoire d'étude</i>
Maintien de l'identité des villages de la plaine	Limite de constructibilité et prescriptions architecturales Formation aux méthodes de construction traditionnelles et promotion des savoir-faire locaux
Intégration des villages dans le paysage	Zones d'activités (Marckolsheim, Sasbach, Wyhl, Endingen): aménagements paysagers, prescription architecturales
Assurer une utilisation agricole respectueuse de l'environnement et des usages locaux (particulièrement pour l'utilisation des eaux souterraines)	MEKA, CTE, coordination des mises en jachère, remembrement autour de la L113.
Préservation des espaces libres entre les villages	Les espaces libres ne sont pas menacés. Limitation de constructibilité.
Préservation et développement des cours d'eau et de leurs abords, éviter leur utilisation	Mesures du Programme Intégré du Rhin, inondations écologiques des polders de Wyhl-Weisweil et de Burkheim, „réserve naturelle volontaire“ du massif forestier de Marckolsheim à Schoenau. Remembrement autour de la L113, mises en jachère dans les zones céréalières, CTE, mesures de protection du paysage.
Utilisation des plaines alluviales par l'agriculture extensive ou pour des loisirs respectueux du paysage	Programmes d'extensification (MEKA, CTE,...). Limitation de la constructibilité.
Création de zones de rétention et de zones inondables	Mesures prévues par le Programme Intégré du Rhin

Ne pas implanter les industries et les activités dans des zones importantes pour la protection des nappes phréatiques	Protection des eaux souterraines
---	----------------------------------

Plaine et forêt alluviale du Rhin

Lignes directrices du schéma paysager pour le Rhin Supérieur	Mesures pour le territoire d'étude
Maintien de l'identité des villages	Limite de constructibilité et prescriptions architecturales Formation aux méthodes de construction traditionnelles et promotion des savoir-faire locaux
Intégration des villages dans le paysage	Aménagements paysagers, prescription architecturales
Assurer une utilisation agricole respectueuse de l'environnement et des usages locaux (particulièrement pour l'utilisation des eaux souterraines)	MEKA, CTE, coordination des mises en jachère, remembrement autour de la L113.
Préservation des espaces libres entre les villages	Les espaces libres ne sont pas menacés. Limitation de constructibilité.
Préservation et développement des cours d'eau et de leurs abords, éviter leur utilisation	Mesures du Programme Intégré du Rhin, inondations écologiques des polders de Wyhl-Weisweil et de Burkheim, „réservation naturelle volontaire“ du massif forestier de Marckolsheim à Schoenau. Remembrement autour de la L113, mises en jachère dans les zones céréalières, CTE, mesures de protection du paysage.
Utilisation des plaines alluviales par l'agriculture extensive ou pour des loisirs respectueux du paysage	Programmes d'extensification (MEKA, CTE,...). Limitation de la constructibilité.
Protection et développement des forêts alluviales; conversion des bois de peupliers en forêts alluviales typiques; préservation du niveau des nappes phréatiques; protection des anciens bras de rivière; interdiction d'implanter des carrières ou des infrastructures lourdes de tourisme; augmentation du débit dans les bras morts; augmentation des zones inondables; limitation de la fréquentation touristique et de loisirs	Mesures du Programme Intégré du Rhin, inondations écologiques des polders de Wyhl-Weisweil et de Burkheim, „réservation naturelle volontaire“ du massif forestier de Marckolsheim à Schoenau.
Assurer la protection de la nature et l'entretien des paysages ainsi que la protection des biotopes; constitution d'un réseau de biotopes; réintroduction d'espèces animales typiques	Constitution d'un réseau de biotopes

Evolution dans la zone collinaire

Lignes directrices du schéma paysager pour le Rhin Supérieur	Mesures pour le territoire d'étude
Mesures pour diminuer l'érosion dans le vignoble, diminution des pesticides, constitution de réseaux de biotopes	CTE, MEKA, mesures de protection du paysage
Intégration paysagère des villages	Limite de constructibilité et prescriptions architecturales
Maintien de l'identité des villages	Limite de constructibilité et prescriptions architecturales
Constructions adaptées aux paysages sur les co-teaux	Limite de constructibilité et prescriptions architecturales
Maintien et entretien des terrasses	CTE, MEKA, mesures de protection du paysage
Relation structurelle entre la Forêt Noire / les Vosges et la plaine du Rhin, développement de structures de biotopes de dimension supérieure	Constitution d'un réseau de biotopes, par le développement ou la créations de corridors constitués de haies, de bois ou de prairies sèches ou humides

6.4 Perspectives pour l'agriculture et l'exploitation forestière**6.4.1 Politique agricole et conséquences pour le territoire de projet**

La politique agricole européenne connaît actuellement une période de mutation profonde, dont il n'est pas possible aujourd'hui de mesurer toutes les conséquences. Il est toutefois certain que dans les années à venir on s'orientera de façon significative vers le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. L'Agenda 2000 de l'Union Européenne a apporté des modifications fondamentales qui n'ont pas encore été complètement appliquées. Début 2001, la crise de l'ESB a amené, dans toute l'Europe et en particulier en Allemagne, à conduit à de vastes réflexions pour une transformation en profondeur de l'agriculture.

En Bade-Wurtemberg, le principal outil de promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement est le programme MEKA (*Marktentlastungs- und Kulturlandschaftsausgleich*). Son introduction a suscité des controverses, car le Land impose ses propres priorités alors qu'il ne finance les programmes qu'à hauteur de 50 %, l'autre moitié étant financée par l'Union Européenne. Depuis début 2000, les agriculteurs de Bade-Wurtemberg bénéficient de la deuxième génération du programme (MEKA II). Les principales innovations de MEKA II sont le renforcement de la constitution de prairies extensives, l'ouverture des programmes pour les cultures maraîchères et pour la vigne et, enfin, l'introduction de méthodes de gestion d'exploitation prenant en compte l'environnement. Les éléments de MEKA I qui ont fait leurs preuves ont été conservés. La participation des exploitants est toujours volontaire et se déroule selon un principe modulaire.

En Allemagne, une réorientation de la politique agricole est en cours, particulièrement au niveau national. Les nouveaux axes de la politique des espaces ruraux comprennent :

- la revalorisation des primes pour la reconversion vers l'agriculture biologique,
- le développement de la promotion pour la mise en place et la commercialisation des produits biologiques et régionaux,
- l'aide à l'investissement pour le maintien de l'élevage extensif et adapté aux besoins des animaux.

Pour la période 2001-2004, la "mission gouvernementale pour l'amélioration de la structure agricole et de la protection du littoral" (GAK⁸) devrait encourager davantage au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement ainsi qu'à la conservation de la diversité des paysages.

L'agenda 2000 permet la réalisation de la „modulation“ des aides à l'agriculture. Jusqu'à 20% des fonds peuvent être alloués à la promotion d'une agriculture prenant en compte l'environnement. Jusqu'ici, en Allemagne, cette possibilité n'a pas encore été totalement utilisée. En France, le système des „Contrats Territoriaux d'Exploitation“ (CTE) est plus flexible. Cependant, les agriculteurs se plaignent de sa lourdeur bureaucratique par rapport au programme MEKA, dont la procédure a été simplifiée dans la deuxième génération. En 2002, aura lieu l'évaluation à mi-parcours de l'Agenda 2000. Aujourd'hui, on peut déjà constater que le soutien au développement rural devrait être renforcé. Les subventions devraient être davantage associées à des mesures de développement des méthodes de cultures respectueuses de l'environnement.

Pour le territoire d'étude, ces tendances ne permettent que de tirer des conclusions très générales:

- Du côté allemand, le soutien à une réorientation vers une agriculture biologique et vers des mesures de protection de la nature va permettre une extensification de l'agriculture organisée en petites parcelles. Toutefois, les difficultés du maintien des très petites entreprises pourraient persister. En particulier, la conservation des vergers devrait être remise en question. En ce qui concerne les zones de culture intensive, la libération de terrains pour la constitution d'un réseau de biotopes semble difficilement envisageable.
- Côté alsacien, les nouvelles orientations de la politique agricole pourraient inciter à l'expérimentation de cultures autres que le maïs. Il est encore difficile de prévoir l'évolution des prix des différentes productions alternatives en question. Les marges de manœuvre pour une exploitation agricole écologique plus diversifiée et enrichissant le paysage semblent plutôt faibles, du fait de la qualité des sols. Pour la mise en réseau des biotopes, le développement de méthodes de culture respectueuses des eaux souterraines et une commercialisation régionale de produits locaux, les marges de manœuvre pourraient au contraire s'améliorer.

6.4.2 Agriculture et diversité des paysages

La monoculture de maïs du côté alsacien ainsi que dans la partie nord du côté allemand du territoire de KARMIS a donné lieu à de nombreuses discussions. Actuellement, les possibilités de développer d'autres cultures sur ces espaces semblent limitées (voir les chapitres „Agriculture“ ainsi que „Protection de la nature et développement des paysages“ dans le rapport „Analyse du territoire de projet“ (Annexes)).

6.4.3 Agriculture et pollution de l'environnement

Durant ces dernières années, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la pollution des sols, de l'eau et de l'air par l'agriculture. De nouvelles méthodes dans la viticulture et la maïsiculture ont ouvert de nouvelles possibilités de réduction des pollutions. L'agriculture intégrée et biologique ont fait des progrès sur le territoire d'étude. Cependant, la mise en pratique des nouvelles méthodes se fait lentement. Des petites structures parcellaires et une agriculture familiale

⁸ Bund-Länder-Gemeinschaftsaufgabe "Verbesserung der Agrarstruktur und des Küstenschutz"

ne constituent pas forcément un avantage, quand il s'agit de faire des investissements ou d'appliquer de nouveaux savoir-faire qu'exigent ces nouvelles méthodes. Réduire le recours aux engrais et aux pesticides demande une plus grande surveillance des cultures et des soins plus importants. Si la mise en place de méthodes systématiques de gestion prenant en compte l'environnement peut à long terme apporter des améliorations, cela peut mettre en difficulté les très petites entreprises. De plus grandes exploitations et de plus grandes parcelles (remembrement) impliquent également (avec des méthodes semblables) des parcours moins longs et des dépenses d'entretien plus faibles pour les machines agricoles.

Du côté alsacien, où seul une fine couche de terre brune recouvre les couches de graviers renfermant la nappe phréatique, des efforts pour développer une plus grande diversité agricole peuvent conduire à une aggravation de la pollution des eaux. Les cultures maraîchères génèreraient une pollution plus importante que la maïsiculture actuelle.

Du point de vue de la pollution, un vaste remembrement des exploitations apparaît donc comme totalement bénéfique. En outre, le développement de nouvelles cultures est à considérer avec prudence, notamment du côté de Marckolsheim.

6.4.4 Commercialisation régionale

Comme l'a montré l'analyse (voir aussi 3.5 et annexes), le contexte pour une commercialisation régionale de produits locaux est très différent de part et d'autre du Rhin.

Du côté badois, il existe toute une série de produits locaux attractifs qui sont en grande partie commercialisés dans la région. Il s'agit principalement du vin et des fruits. De nombreuses exploitations et une partie des coopératives viticoles ont un savoir-faire considérable dans la vente directe et trouvent tant parmi la population locale que dans les centres urbains voisins une clientèle intéressante.

Les produits agricoles du côté alsacien du territoire de KARMIS (maïs, céréales, viande) se prêtent beaucoup moins à la vente directe, et la population locale semble beaucoup moins intéressée par des produits locaux de qualité. Il en va tout à fait différemment dans le piémont des Vosges voisin, où la situation est comparable au Kaiserstuhl. A Marckolsheim, les mentalités et les modes de vie sont beaucoup plus marqués par les activités industrielles : une clientèle urbaine, attentive à la santé et à l'environnement, ayant un fort pouvoir d'achat, qui ne consomme que dans une très faible mesure les produits de l'agriculture locale. Les structures de vente directe sont donc quasi-inexistantes et sont très difficiles à mettre en place.

Dans ce contexte, une coopération transfrontalière pour la commercialisation régionale ne peut donc se développer que très lentement. Afin que le côté français constitue une offre attractive, il est nécessaire de faire appel aux producteurs du piémont des Vosges. Une stratégie ambitieuse doit viser d'une part le développement d'une offre attractive, qui contribue à la diversité du paysage transfrontalier, et, d'autre part, le développement d'un marché correspondant des deux côtés du Rhin. Le tourisme peut ici jouer un rôle important. Ensuite, il s'agit de mettre en évidence l'offre existante et ses potentialités. La fête du Rhin, prévue pour 2002, peut constituer un premier pas. Le site internet peut également offrir une plate-forme intéressante – à condition que quelqu'un se charge de la coordination en réseau de la présentation de l'offre locale („directeur des ventes“). A long terme, un marché hebdomadaire bado-alsacien, qui se tiendrait alternativement côté français et côté allemand, pourrait représenter une attraction du territoire de KARMIS.

6.4.5 Revenus complémentaires liés au tourisme

Aujourd'hui, le tourisme joue déjà un rôle important pour beaucoup d'entreprises agricoles.

Les appartements de location ou les gîtes sont une source importante de revenus complémentaires. Dans les structures actuelles, le développement de telles solutions semble toutefois difficile. Une coopération transfrontalière dans le domaine du tourisme (voir plus bas) pourrait cependant apporter une plus grande attractivité et une meilleure connaissance du territoire de KARMIS et entraîner par là même une augmentation de la fréquentation. La qualité modeste des logements et le manque de professionnalisme des hôtes sont des problèmes souvent cités. Pour un élargissement de l'offre, des initiatives spécifiques des organisations touristiques seraient profitables (conseil, formation continue, échanges d'expériences, en particulier transfrontaliers).

L'hébergement n'est pas la seule solution pour offrir des revenus complémentaires aux agriculteurs grâce au tourisme. Grâce à l'orientation actuelle du tourisme vers la nature et le paysage, les exploitants agricoles pourraient organiser des visites et des cours (visites des exploitations, gestion des paysages, vignoble, caves, dégustations, vergers, promenades en barque,...). Le centre du Rhin jouerait dans ce domaine un rôle de coordination important. Dans un contexte transfrontalier, une bonne compréhension de l'autre côté du Rhin et de bonnes connaissances de l'autre langue vont jouer un rôle capital.

Il est possible également de dégager des revenus complémentaires de la commercialisation de produits locaux. Le „panier d'achats locaux“ pour les locataires de logements de vacances, proposé depuis plusieurs années par EURES, a rencontré quelque succès en Autriche et pourrait représenter constituer une offre intéressante dans le contexte transfrontalier. On offre aux locataires des logements de vacances (qui arrivent souvent avec des provisions du supermarché), de leur livrer deux ou trois fois par semaine des produits alimentaires locaux typiques.

6.5 Perspectives pour le tourisme

6.5.1 Orientations stratégiques

Une orientation stratégique commune pourrait donner une impulsion très forte au tourisme sur le territoire de KARMIS – indépendamment du fait qu'avec le Centre Rhénan une nouvelle attraction sera créée. La conjugaison des différentes qualités des deux côtés du Rhin pourrait constituer une nouvelle destination attractive – à condition qu'une coopération réelle se mette en place. Des discussions approfondies seraient nécessaires entre les responsables du tourisme des deux côtés du Rhin pour dessiner une stratégie commune à long terme. Jusqu'ici, on a eu de chaque côté des perspectives différentes, on se connaissait à peine et l'on n'était centré que sur les stratégies touristiques de sa propre région. Voici quelques éléments qui pourraient servir de base à une stratégie touristique commune:

- la découverte d'un paysage et d'une nature transfrontalières variés à pied, à vélo et en bateau, pour un tourisme journalier et de séjour (conditions préalables: améliorer l'accessibilité, développer l'accueil local pour améliorer les revenus locaux, plate-forme transfrontalière de réservation / développement du bilinguisme, notamment du côté allemand)
- la découverte du Rhin (conditions: développement des possibilités de loisirs, des attractions touristiques et de la restauration au bord du Rhin)
- le territoire de KARMIS, centre de la plaine du Rhin: point d'accès central pour la visite de toute la vallée trinationale du Rhin supérieur

- groupe-cible: touristes individuels, tourisme culturel (culture dans la vallée du Rhin, vin dans le Kaiserstuhl, paysages, histoire du Rhin), familles (tourisme fluvial sur le canal, courts séjours), segment de prix bas à moyen.

Les points stratégiques d'un concept touristique commun devraient être Endingen, la traversée du Rhin et Marckolsheim. Endingen est déjà un centre touristique important. Marckolsheim a son propre office du tourisme et profitera largement de l'aménagement du Canal-du-Rhône-au-Rhin pour la navigation de plaisance. A la traversée du Rhin devrait se créer un centre d'information – vraisemblablement pas un grand centre dès le début – autour duquel se développera petit à petit l'offre touristique (restauration, sports nautiques, croisière, centre multifonctionnel du Rhin).

6.5.2 Aménagement de fonctions de loisirs dans le territoire de projet

Voir projets 4.3 et 4.4. p.33

6.5.3 Coopération et mise en réseau des infrastructures existantes

Voir projets 1.1., 4.1 et 4.2.

6.5.4 Marketing territorial: la création d'une nouvelle destination

Voir projet 4.1

6.5.5 Le rôle du Centre du Rhin

Voir 5.5 et rapport sur le Centre rhénan

6.6 Le territoire de projet dans le contexte régional

6.6.1 Le rôle du territoire de projet dans le contexte alsacien et sud-badois

Les deux parties du territoire de projet sont avant tout directement liées avec leurs régions respectives (voir analyse du territoire de projet en annexe). Aussi bien Sasbach/Endingen/Wyhl que la CCME sont périphériques dans leurs régions respectives. Après l'abandon de la perspective d'un développement industriel – côté allemand depuis la fin des années 1970, après la confrontation au sujet de KKW-Wyhl, et côté français à la fin des années 1980 – il n'existe plus de différend entre les deux parties au sujet des modèles de développement. La partie badoise du territoire de KARMIS est avant tout perçue comme la frange nord du Kaiserstuhl, qui est non seulement une région viticole importante, mais aussi une destination touristique majeure. Cette zone appartient pourtant administrativement au Kreis d'Emmendingen, qui s'étend plus au nord. La partie alsacienne du territoire de KARMIS constitue d'une part la partie sud du „Grand Ried“ et comprend les communes les plus au sud du département du Bas-Rhin. Mais, d'autre part, d'après les migrations pendulaires, ce territoire est plus orienté vers le sud. Dans le cadre des discussions actuelles pour la création d'une nouvelle entité territoriale de niveau local (pays), il n'apparaît pas encore clairement si la CCME va se tourner vers le nord (Sélestat) ou vers le sud (Colmar).

Le développement des activités, des infrastructures, du tourisme, la définition de zones de protection de la nature, tout cela se fait de part et d'autre de la frontière de façon totalement indépendante. En particulier en ce qui concerne le tourisme, un concept a été développé ces dernières années en Alsace, qui regroupe les activités du Grand Ried, la maison de la nature de Muttersholz et l'aménagement du Canal-du-Rhône-au-Rhin pour le tourisme fluvial; et qui est coordonné avec les activités touristiques majeures du piémont des Vosges. Cependant, aucun

contact avec le côté allemand n'a été recherché. Inversement, dans le Kaiserstuhl, on ne travaille que dans la perspective du Bade-Wurtemberg. Le système de réservation commune de l'agence touristique Forêt Noire du sud, la capacité d'accueil du Kaiserstuhl, le tourisme viticole sont des thèmes importants. Une coopération avec l'Alsace n'intéresse que très occasionnellement, avant tout pour des excursions à Colmar et Strasbourg.

6.6.2 L'accessibilité du territoire de projet

La construction du pont sur le Rhin et de la route Sélestat – Riegel améliore la desserte du territoire de façon significative. Cela sera bientôt le cas du côté allemand, dès que la L113 sera aménagée. La mise en place prochaine d'une desserte régulière par la ligne de chemin de fer du Kaiserstuhl jusqu'à Sasbach représente une amélioration notable de l'accessibilité.

Les migrations pendulaires vers Fribourg, Colmar et Strasbourg seront facilitées. Les conséquences pour le développement du tourisme vont dépendre du développement de l'attractivité des villages. Des migrations pendulaires facilitées peuvent apporter un maintien des petites entreprises familiales menacées de disparaître. Pour le développement des villages, aucune croissance des zones d'habitation n'est prévue. D'autre part, on peut envisager une hausse du pouvoir d'achat: il faut s'attendre à un développement du commerce et des services. Une structure des services efficace est déterminante pour le tourisme.

Avec l'amélioration des liaisons routières, il faut s'attendre à une augmentation du trafic. Cela pose la question de savoir si cela profite aux communes, pour le développement de nouvelles activités économiques, ou si cela n'engendre qu'une surcharge de trafic. La création de nouvelles infrastructures au bord du Rhin, en particulier dans la restauration, représente ici un important potentiel (voir projets 4.3 et 4.4).

Des liaisons facilitées, et en particulier le pont du Rhin, améliorent l'accessibilité de toute la zone transfrontalière de la vallée du Rhin supérieur. De nouvelles chances se présentent désormais pour cette région en tant que point d'accès touristique pour le triangle trinational. Mais elles ne peuvent aboutir qu'avec une augmentation et une amélioration qualitative de l'hébergement et un nouveau marketing qui mette l'accent sur la liaison transfrontalière.

Inversement, le territoire de KARMIS sera plus accessible en tant que but touristique, et cela nécessite également une offre attractive au bord du Rhin et un marketing régional transfrontalier.

L'aménagement du Canal-du-Rhône-au-Rhin pour la navigation fluviale doit également être compté parmi les accès au territoire. Un port doit être aménagé à Marckolsheim, ce qui représente un point d'accès important. Il est prévu de créer les liaisons de transports publics vers Sélestat et vers Marckolsheim (port fluvial et gare) – voir projet 2.2.

Enfin, l'amélioration des liaisons de transport représente également une chance pour de meilleures liaisons internes au territoire de KARMIS. Le train entre Sasbach et Endingen, la route reliant Endingen, Sasbach et Marckolsheim réduisent considérablement les distances: cela va permettre une utilisation plus importante des infrastructures publiques et privées par les transfrontaliers, qui sera en outre facilitée par la mise en place de la monnaie unique. Des économies pourraient être réalisées et l'offre de services serait améliorée, si l'on mettait en place une planification commune de l'aménagement. Des liaisons de transports publics pourraient aller dans ce sens.

6.6.3 La création d'une identité commune et d'une image

Un changement fondamental de la vision du territoire de KARMIS est la condition nécessaire à l'utilisation des potentiels de coopération: alors que jusqu'ici on s'est tourné le dos de chaque

côté du Rhin, ne regardant que vers l'intérieur des terres, il s'agit désormais de regarder de l'autre côté du Rhin, d'aller vers l'autre et de découvrir ce que l'on pourrait faire avec ses voisins. A partir de là, il importe d'apprendre ce qu'il y a de l'autre côté, et de discuter avec les éventuels partenaires de coopération (dans les administrations communales, les commerces, les écoles, les associations, la police, le tourisme, le sport, l'agriculture, la protection de la nature, la forêt,...). Après ces prises de contacts, et quand la compréhension de l'autre côté aura progressé, le territoire pourra alors se présenter en toute crédibilité autrement que comme une liaison entre le côté français et le côté allemand. A partir de la situation actuelle, il faudra encore développer un effort commun de compréhension pour aboutir à la création d'une promotion touristique commune, et à la reconnaissance de l'image d'une destination touristique commune.

6.6.4 Perspectives pour le développement économique, social et démographique

L'étude du territoire de projet porte à croire que ce dernier ne connaîtra pas de croissance majeure dans le domaine économique, social ou démographique dans les décennies à venir. Les données générales sont stables et significatives. Les possibilités de croissance ainsi que les menaces sont relativement limitées. Le développement de la coopération transfrontalière, l'élargissement de l'offre de services, et le développement conséquent du tourisme peuvent créer une dynamique considérable.

Il n'est pas apparu lors de l'étude de problèmes majeurs dans le domaine de la protection de la nature et des paysages. Au contraire, les mutations engendrées par le Programme intégré du Rhin, les changements prévus dans la politique agricole ainsi que le développement d'un tourisme lié à la nature pourraient apporter un enrichissement des paysages, une amélioration de la qualité de l'environnement et de l'attractivité des villages. L'augmentation des nuisances sur l'ensemble du territoire de projet liés à l'augmentation prévisible du trafic sera compensée par le fait que les centres des villages se verront quant à eux nettement soulagés.

7 Conclusions et préconisations

7.1 Coopération transfrontalière dans le territoire de projet

Les bases d'une coopération transfrontalière

L'analyse a montré qu'une coopération transfrontalière étroite dans le territoire de KARMIS pourrait représenter un avantage considérable pour les deux parties. En ce qui concerne la qualité de vie, le développement touristique, la protection de la nature et l'évolution des paysages, un travail commun serait plus fructueux pour chacun que l'évolution dans le contexte national.

Cependant, la coopération n'est indispensable pour aucun des deux côtés. Les liens économiques et sociaux sont faibles. La situation économique et sociale évolue de part et d'autre de la frontière de façon relativement indépendante, depuis qu'ont été écartés les grands projets susceptibles de nuire à l'environnement.

Le domaine de l'environnement est perçu par une partie des commanditaires de l'étude comme un point de départ pour des propositions d'action. Mais les liens transfrontaliers dans ce domaine sont très ténus⁹. Les nuisances susceptibles d'atteindre l'autre côté du Rhin sont négligeables de part et d'autre (une exception: nuisances olfactives dues à STARAL). Dans le domaine de l'environnement, une coopération existe principalement autour de deux biens communs: les eaux souterraines et le paysage des bords du Rhin. La protection des ressources en eau n'est pas un problème transfrontalier local pour le territoire de projet. La gestion des nappes phréatiques s'organise à une échelle plus vaste, au niveau de la vallée du Rhin toute entière, et non pas à l'échelle du territoire de KARMIS. Le paysage des bords du Rhin représente donc l'unique point de rencontre des politiques environnementales qui exige une coopération transfrontalière locale. Cette question s'inscrit en outre dans un contexte beaucoup plus large – celui du Programme Intégré du Rhin. Tant qu'aucune opération n'est entreprise sur le paysage des bords du Rhin, il n'existe pas de nécessité directe de coopération dans le domaine de l'environnement.

Cependant, sans être indispensable, une coopération peut être utile sur certains problèmes, non pas transfrontaliers, mais semblables des deux côtés de la frontière. C'est le cas du problème de la monoculture de maïs. D'un certain côté, il existe déjà une coopération transfrontalière au niveau supra-régional (projet ITADA). De l'autre, au niveau local, les marges de manœuvres se révèlent pour l'instant très faibles.

L'enjeu décisif pour une coopération future dans le domaine de la nature, du paysage et de l'environnement est donc la perception du paysage du territoire de KARMIS dans son ensemble comme un bien commun. Ce bien commun doit être reconnu comme un atout important pour la qualité de vie et pour le développement touristique – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La motivation pour une coopération transfrontalière sur le territoire de KARMIS n'a pas pour origine des problèmes pressants. Elle se fonde seulement sur de nouvelles idées, des initiatives et des projets. Ces derniers sont liés au paysage des bords du Rhin, bien commun encore méconnu, ou bien ils visent à créer des synergies entre les côtés alsacien et badois.

⁹ Se reporter au rapport EURES "Erfolgsbedingungen grenzüberschreitender Umweltpolitik", Scherer et Blatter (1994).

Dépasser les obstacles

Alors que la région dispose d'un potentiel de coopération considérable en apparence, dans la pratique une certaine désillusion s'impose: jusqu'à présent les contacts et les connaissances entre les deux côtés de la frontière étaient faibles. La barrière de la langue, des systèmes administratifs différents ainsi que le manque de motivation freinent la coopération. Au cours du projet, tant au niveau local que dans les instances administratives supérieures, on a pu constater maintes fois la volonté de déléguer à une tierce personne une coopération ressentie comme difficile, sans changer ses propres habitudes d'actions. Cela ne peut pas fonctionner, en particulier s'il s'agit de développer des idées, des conceptions communes entre des partenaires qui ont des manières de penser différentes. Cette situation n'a pas fondamentalement changé. Toutefois, on a pu constater des avancées notables au cours du projet: de nouveaux contacts, des progrès dans la connaissance de l'autre côté de la frontière, la création d'un site internet commun, un nom pour le territoire transfrontalier, des propositions de projets, portés par des acteurs locaux, des liaisons transfrontalières (pont de l'île, chemin de randonnée), et avant tout l'intérêt et l'engagement de certains acteurs locaux.

La situation n'était pas plus simple à un niveau supérieur: le groupe de projet s'est trouvé face à des administrations spécialisées dans divers domaines qui possèdent des connaissances précises sur leur propre terrain, mais qui n'ont pas la moindre connaissance de l'autre côté du Rhin. Dans les domaines de la protection de la nature, de l'évolution des paysages et des questions d'environnement, le problème se pose de façon particulière. Soit on attend pour son propre territoire des solutions qui n'ont rien à voir avec la coopération transfrontalière et pour lesquels il existe des interlocuteurs spécialisés, soit on espère obtenir des informations ou des explications sur des questions de détail, qu'il serait beaucoup plus simple d'obtenir et de comprendre dans le cadre d'une coopération directe des spécialistes de chaque côté du Rhin. Le groupe de projet s'est vu plusieurs fois prié d'exporter des solutions d'un côté du Rhin vers l'autre. Toutefois, là encore, les choses ont évolué dans le bon sens.

Propositions

Dans un tel contexte, les possibilités de mener à bien une coopération transfrontalière à l'aide d'expertises extérieures sont limitées. Ces dernières ne peuvent apporter qu'un appui technique là où il existe déjà chez les acteurs locaux une volonté créative et concrète de coopérer sur le fond et de se confronter à d'autres points de vue. Il est nécessaire de mettre en place une coopération profonde. Une animation extérieure ainsi qu'un appui technique peuvent apporter beaucoup, mais cela ne peut remplacer le contact direct.

Les contacts transfrontaliers doivent devenir quotidiens. De chaque côté du Rhin il existe dans les milieux professionnels des processus formalisés et des occasions informelles d'échanges. De part et d'autre, la coopération transfrontalière est encore trop peu développée. A la suite de l'expérience de ce projet, nous présentons donc des propositions structurelles, réalisable à court terme et d'autres à plus long terme:

- **rencontres transfrontalières semestrielles de délégations des autorités spécialisées de niveau local**
- **rencontres trimestrielles de comités de coopération des conseils municipaux**
- **désignation d'un délégué à la coopération dans chaque commune / administration du territoire transfrontalier**
- **compétence bilingue obligatoire pour les principales fonctions administratives et politiques (maires, directeurs d'administrations)**

Instaurer une coopération institutionnelle très étroite entre les communes est la seule solution pour utiliser au mieux les potentiels considérables du territoire transfrontalier.

7.2 Priorités pour l'avenir

Afin d'utiliser les potentiels de coopération, il est nécessaire d'agir conjointement dans trois axes:

1. **Créer une identité commune du territoire.** Apprendre à considérer le territoire de KARMIS comme un tout.
2. **Améliorer l'échange d'informations spécialisées.** Harmoniser les projets en amont.
3. **Mener à bien des projets concrets.** Créer de multiples occasions d'échanges.

Pour ce faire, trois groupes d'acteurs sont concernés :

1. **les administrations spécialisées (axes 2, 1 et 3)**
2. **les administrations des communes (axes 1, 2 et 3)**
3. **les acteurs locaux (axes 1 et 3)**

Ces axes et ces acteurs ne doivent pas être considérés isolément. Ils sont par de nombreux aspects reliés entre eux. A partir de là, se dégagent les priorités suivantes:

1. **Présentation et débat autour du Schéma Paysager, du site internet et du concept du Centre du Rhin dans différents organismes locaux.**
2. **Institutionnalisation de la coopération entre les communes.**
3. **Réalisation des projets de première priorité.**
4. **Création de cartes et d'une base de données par les administrations spécialisées: intégration de la zone transfrontalière du pays voisin dans leurs propres systèmes d'informations.**

Pour la mise en oeuvre des projets de prioritaires, deux groupes ressortent, qu'il s'agit d'engager dès aujourd'hui:

- les trois projets qui visent à renforcer la coopération entre les communes,
- les projets visant la préparation du projet INTERREG qui devrait réunir les trois grands projets sur le thème de la protection de la nature et du tourisme.

Annexes

A1 Documents cartographiques

Trois cartes en couleurs réduites au format A4 (original: 1:50'000, format A2)

1. Environnement et tourisme - situation actuelle
2. Environnement - perspectives
3. Tourisme - perspectives

Légendes et listes correspondantes

A2 Fiches – projets

Tableaux de synthèse des projets proposés

A3 Liste des biotopes 24a pour le côté badois

A4 Rapports précédents

Les rapports fournis précédemment sont à considérer comme une partie des annexes du présent document. Le rapport d'„Analyse du territoire de projet“ en particulier contient des données beaucoup plus détaillées que ce rapport final.

- A Analyse du territoire de projet (Rapport Chapitre 1, septembre 2000)
- B Propositions concrètes pour une meilleure mise en relation et le développement de l'ensemble des potentiels économiques et écologiques (Rapport intermédiaire Chapitre 2, septembre 2000)

A.1 Documents cartographiques

Trois cartes en couleurs réduites au format A4 (original: 1:50'000, format A2)

4. Environnement et tourisme - situation actuelle
5. Environnement - perspectives
6. Tourisme - perspectives

Légendes et listes correspondantes

A.2 Fiches – projets

Projet 1.1 Projekt	Développement et suivi du site internet de KARMIS
Période Zeitraum	2001→
Initiateurs Initiatoren	KARMIS - Communes
Maître d'oeuvre Träger	KARMIS – communes, nouvelles structures de coopération KARMIS
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre les objectifs originels de la création du site • renforcer l'identité de KARMIS • faire du site internet un outil d'information utile à la population de KARMIS • représenter KARMIS à l'extérieur
Actions Aktionen	Mises à jour régulières, enrichissement du contenu
Budget	Equipes de travail et financement en interne (CCME, communes) Dépenses techniques: env. 3000 € / an
Financement Finanzierung	Budgets communaux et intercommunaux / KARMIS
Premiers pas Erste Schritte	Désigner de responsables. Assurer le financement du projet.

Projet 1.2 Projekt	Rencontres régulières entre les conseils municipaux et entre les administrations municipales
Période Zeitraum	2001→
Initiateurs Initiatoren	KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	KARMIS – communes
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • échanges d'informations • validation des projets • développement de projets communs
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • rencontres trimestrielles de comités des conseils municipaux • nomination d'un délégué à la coopération dans chaque commune, rencontres mensuelles
Budget	Pas de dépense supplémentaire
Financement Finanzierung	
Premiers pas Erste Schritte	Projet de convention entre les maires. Validation par les conseils municipaux.

Projet 1.3 Projekt	Etude pour la création d'une structure de coopération transfrontalière
Période Zeitraum	2001 / 2002
Initiateurs Initiatoren	KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	KARMIS – communes
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver la structure de coopération transfrontalière la plus adaptée à la réalisation des différents projets
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appel au conseil d'experts. Si possible l'EURO-Institut de Kehl.
Budget	max. 10'000 €
Financement Finanzierung	Budgets communaux et intercommunaux.
Premiers pas Erste Schritte	Accord des maires pour la poursuite de la coopération. Prise de contact avec l'EURO Institut.

Projet 2.1 Projekt	Ouverture du pont à la pointe sud de l'île du Rhin
Période Zeitraum	2001/ 2002
Initiateurs Initiatoren	CCME
Maître d'oeuvre Träger	EDF; pour la signalisation des chemins: les communes
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un chemin à la traversée du Rhin pour piétons et cyclistes • Création d'un parcours de randonnée qui emprunte les deux ponts • Création d'une liaison vers Burckheim
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Des discussions avec EDF pour l'ouverture du pont ont déjà eu lieu • Ouverture du pont, suppression de barrières, signalisation minimale des chemins • Signalisation des chemins
Budget	EDF. Signalisation des chemins: à déterminer
Financement Finanzierung	EDF, communes
Premiers pas Erste Schritte	Ouverture du pont: en cours Signalisation du parcours: la CCME prend contact avec les autres communes concernées

Projet 2.2 Projekt	Liaison des centres de Marckolsheim et Sasbach par transport en commun
Période Zeitraum	2002→
Initiateurs Initiatoren	KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	KARMIS – communes
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la desserte en transport en commun du côté badois à l'échelle du territoire de KARMIS • Relier la gare de Sasbach, la halte nautique du Rhin et le centre de Marckolsheim (port du canal) et créer ainsi les conditions d'une offre touristique attractive • Créer de meilleures conditions pour développer les contacts entre les jeunes
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les possibilités d'étendre le système de taxis subventionnés de la CCME à l'ensemble du territoire de KARMIS • Etudier les coûts d'une liaison par bus • Créer la liaison
Budget	?
Financement Finanzierung	communes, subvention du Land et de la région
Premiers pas Erste Schritte	Etude des différentes solutions par les administrations des communes

Projet 3.1 Projekt	Accessibilité de la réserve naturelle de la forêt rhénane de Marckolsheim /Schoenau
Période Zeitraum	2002→
Initiateurs Initiatoren	CCME
Maître d'oeuvre Träger	CCME, avec le comité de gestion de la réserve
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une attraction touristique • Sensibilisation du public à la richesse et la fragilité de la forêt alluviale • Infrastructures pédagogiques de découverte de la nature
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions • Elaboration d'un projet • Réalisation
Budget	?
Financement Finanzierung	Autorités régionales. Programme intégré du Rhin, en relation avec les mesures prévues à Wyhl?
Premiers pas Erste Schritte	CCME organise une réunion de tous les acteurs concernés

Projet 3.2 Projekt	Chemin de randonnée transfrontalier
Période Zeitraum	2001-2002
Initiateurs Initiatoren	CCME, KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	KARMIS – communes
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un parcours de randonnée attractif, qui explique les paysages des deux côtés du Rhin • Création d'une liaison symbolique entre les deux paysages
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Déjà engagé: signalisation d'un chemin reliant l'île au Limberg avec des informations dans les deux langues • Elargissement à un parcours plus long avec des panneaux d'information
Budget	Pour la deuxième étape: env. 200'000 €
Financement Finanzierung	première étape: projet INTERREG en cours deuxième étape: projet INTERREG à venir
Premiers pas Erste Schritte	deuxième étape: proposition d'itinéraire à travers la CCME et Sasbach. Validation avec les autorités concernées.

Projet 3.3 Projekt	Création d'un réseau de sites d'intérêt paysager
Période Zeitraum	2002→
Initiateurs Initiatoren	KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	Organisations de protection de la nature, KARMIS?
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • aménager et rendre accessibles les sites naturels touristiques sur l'ensemble du territoire de KARMIS • montrer la richesse des paysages transfrontaliers • infrastructures pédagogiques de découverte de la nature
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • constitution d'un réseau • installation de panneaux signalétiques et de tableaux • aménagement d'infrastructures supplémentaires si nécessaire (fermetures / créations de sentiers, ponts) • création de documentation • mise en place de visites guidées
Budget	Entre 100'000 et 300'000 €
Financement Finanzierung	Projet INTERREG, qui comprendrait aussi les projets 4.1 et 4.2, co-financements du Land et de la région
Premiers pas Erste Schritte	Décision préliminaire pour la candidature du projet à INTERREG. Invitation à une réunion préparatoire.

Projet 3.4 Projekt	Compléter le réseau régional de biotopes
Période Zeitraum	2002→
Initiateurs Initiatoren	RVSO, Région Alsace
Maître d'oeuvre Träger	?
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter le réseau régional de biotopes • Créer des liaisons vertes entre l'axe rhénan et le Canal du Rhône au Rhin
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les possibilités de création de liaisons dans le cadre de mesures agri-environnementales • Les communes pourraient le cas échéant acquérir les terrains nécessaires
Budget	?
Financement Finanzierung	Mesures agri-environnementales, communes?
Premiers pas Erste Schritte	Discussions au sein du RVSO et de la Région Alsace avec la coopération des communes

Projet 4.1 Projekt	Promotion commune de l'ensemble du territoire de KARMIS
Période Zeitraum	2001→
Initiateurs Initiatoren	KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	KARMIS – communes
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Développement touristique du territoire de KARMIS • Création d'une destination commune • Coopération entre les offices du tourisme de Endingen et de Marckolsheim
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et suivi de la partie touristique du site internet de KARMIS • Rencontres régulières des responsables du tourisme, réunion transfrontalière des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration • Système commun d'information et de réservation • Publication d'une carte touristique commune • Mise en place progressive d'un système bilingue pour les panneaux indicateurs touristiques, les tableaux d'information et les prospectus • Mise en réseau des itinéraires cyclables et de randonnée du territoire de KARMIS
Budget	Budget supplémentaire, en dehors du budget de fonctionnement courant: 100'000 bis 200'000 €
Financement Finanzierung	Budgets de fonctionnement des services touristiques; Projet INTERREG qui comprendrait aussi les projets 3.3 et 4.2, co-financements du Land et de la région
Premiers pas Erste Schritte	Projet d'accord entre les maires. Validation par les conseils municipaux. Mise en place de la coopération entre les offices de tourisme. Candidature à un projet INTERREG.

Projet 4.2 Projekt	Pavillon touristique sur l'ancienne plate-forme douanière
Période Zeitraum	2002→
Initiateurs Initiatoren	KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	KARMIS – communes
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Développement touristique du territoire de KARMIS • Création d'une destination commune • Coopération entre les offices du tourisme de Endingen et de Marckolsheim • Créer un point central pour le lancement du projet
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préalables • Construction d'un pavillon adapté au site • Mise en place d'un bureau d'information touristique • Installation d'un petit café (mode de gestion: affermage) • Installation d'un point de vente de produits locaux • Projet de gestion de fonctionnement à long terme des équipements
Budget	500'000 €
Financement Finanzierung	Projet INTERREG qui comprendrait aussi les projets 3.3 et 4.1, co-financements du Land et de la région
Premiers pas Erste Schritte	Discussions sur le choix des infrastructures à créer et sur les options d'aménagement. Ebauche de projet de financement coordonné par la commune de Marckolsheim. Projet d'accord entre les maires. Validation par les conseils municipaux. Mise en place de la coopération entre les offices de tourisme. Candidature à un projet INTERREG.

Projet 4.3 Projekt	Développement d'attractions touristiques le long du Rhin
Période Zeitraum	2002
Initiateurs Initiatoren	KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	KARMIS – communes
Objectifs Ziele	Etudes préalables pour: <ul style="list-style-type: none"> • L'agrandissement des infrastructures publiques de sports nautiques au bord du Rhin • L'installation d'un restaurant sur l'île du Rhin par des investisseurs privés
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur les sports nautiques • Projet pour l'installation d'un restaurant sur l'île du Rhin
Budget	max. 15'000 €
Financement Finanzierung	KARMIS – communes
Premiers pas Erste Schritte	Discussions avec les associations, les propriétaires fonciers, les professionnels de la restauration. Préparation des conditions préalables, ébauche de cahier des charges.

Projet 4.4 Projekt	Augmentation de la capacité d'accueil
Période Zeitraum	2001/ 2002
Initiateurs Initiatoren	CCME, KARMIS – maires
Maître d'oeuvre Träger	CCME, KARMIS – communes
Objectifs Ziele	Création d'une offre d'hébergement de catégorie moyenne combiné avec des infrastructures d'accès public En premier lieu: s'assurer des possibilités de financements
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des conditions préalables • Discussions avec des investisseurs • Discussions avec les acteurs locaux à propos des projets envisagés • Constitution de dossiers préparatoires
Budget	max 15'000 €
Financement Finanzierung	communes
Premiers pas Erste Schritte	Nouer des contacts. Préparer les conditions préalables à la réalisation des infrastructures nouvelles.

Projet 5.1 Projekt	Poursuite du projet vidéo
Période Zeitraum	2001→
Initiateurs Initiatoren	Association RAI
Maître d'oeuvre Träger	Association RAI
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les contacts entre les jeunes • Renforcer l'identification des jeunes au territoire de KARMIS • Développer les outils et les compétences dans le domaine des communications sur le territoire de KARMIS
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement des jeunes, formation, actions culturelles, concours
Budget	max 2000 €
Financement Finanzierung	Acteurs privés, communes
Premiers pas Erste Schritte	

Projet 5.2 Projekt	Echanges entre les écoles
Période Zeitraum	2001→
Initiateurs Initiatoren	Ecoles, enseignants, éducateurs
Maître d'oeuvre Träger	Ecoles
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération et échanges entre les écoles, les enseignants et les élèves des deux côtés du Rhin • Développement de projets communs • Renforcement de l'identification au territoire de KARMIS
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une association • Echanges d'enseignants et d'élèves • Sessions exceptionnelles de cours en commun • Intensification des cours de langue dans les écoles • Cours de langue pour les enseignants
Budget	Pas de dépenses supplémentaires (intégré aux budgets de fonctionnement)
Financement Finanzierung	
Premiers pas Erste Schritte	Rencontres des directeurs d'écoles, des enseignants et des éducateurs intéressés, création de l'association.

Projet 6.1 Projekt	Fête du Rhin
Période Zeitraum	2001→
Initiateurs Initiatoren	Projet du schéma paysager
Maître d'oeuvre Träger	Association, CCME, commune de Sasbach
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une occasion de rencontres • Développer une coopération concrète • Montrer la variété des produits régionaux • Renforcer l'identité de KARMIS
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et mise en place de la fête du Rhin • Instauration d'une fête annuelle
Budget	associations, bénévoles, communes (budget de fonctionnement)
Financement Finanzierung	Associations, communes
Premiers pas Erste Schritte	De nombreuses réunions ont déjà eu lieu. La première fête est prévue pour le printemps 2002.

Projet 6.2 Projekt	Commercialisation des produits régionaux
Période Zeitraum	2003→
Initiateurs Initiatoren	KARMIS – maires, acteurs privés
Maître d'oeuvre Träger	Acteurs privés, pavillon touristique
Objectifs Ziele	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les produits locaux • Associer le nom et le projet de KARMIS aux produits du terroir • A long terme: possibilités d'augmenter les revenus des agriculteurs, soutien à une production variée
Actions Aktionen	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de produits locaux dans le pavillon touristique • Stands de vente de produits locaux à proximité du pavillon touristique et pendant la fête du Rhin • „Panier de produits locaux“ pour les touristes séjournant sur le territoire
Budget	
Financement Finanzierung	
Premiers pas Erste Schritte	Réunion pour organiser la vente de produits régionaux dans le cadre de l'organisation de la fête du Rhin.

A.3 Liste des biotopes 24a pour le côté badois

Kurzliste der Biotope

Suchbedingungen:

25.07.2001

Verwaltungseinheiten = Endingen am Kaiserstuhl, Stadt
 und Kartierungstyp = §-24a-Kartierung

„+“=logisches UND; „-“=logisches UND NICHT; „“=logisches ODER

Biotopnummer	Biotopname	Fläche (ha)	Fläche in Gemeinde (ha)	Kartier-typ
8316012 Endingen am Kaiserstuhl, Stadt 24a				
7811-316-0100	FND 'Unteres Schorpfad'	0,1620	0,1620	24a
7811-316-0101	Rückhaltebecken 'Hofmattenäcker'	0,9111	0,9111	24a
7811-316-0102	Hohlweg (L117) bei Königschaffhausen	0,2827	0,2827	24a
7811-316-0103	Feldhecken an der Riesenhalde	0,0880	0,0880	24a
7811-316-0104	Robinien-Feldgehölze am Scherchbuck	0,8512	0,8512	24a
7811-316-0105	Feldhecke am Schönenberg	0,0350	0,0350	24a
7811-316-0106	Hohlweg zum Gemeindewald Rötel	0,0520	0,0520	24a
7811-316-0107	Feldhecke im Gewann Hinterer Berg	0,1323	0,1323	24a
7811-316-0108	Feldhecke im Gewann Laiern	0,0175	0,0175	24a
7811-316-0109	Hohlweg am Rebberg	0,0360	0,0360	24a
7811-316-0110	Feldhecken am Spielberg	0,2914	0,2914	24a
7811-316-0111	Gebüsche trockenwarmer Standorte am Hasenberg	1,2985	1,2985	24a
7811-316-0112	Hohlweg im Gewann Tiefental	0,1853	0,1853	24a
7811-316-0113	Feldhecken im Gewann Oberer Schormen	0,1569	0,1569	24a
7811-316-0114	Gebüsch trockenwarmer Standorte am Humberg	0,0840	0,0840	24a
7811-316-0115	Hohlweg im vorderen Gärzental	0,0850	0,0850	24a
7811-316-0116	Feldhecke im vorderen Gärzental	0,0390	0,0390	24a
7811-316-0117	Hohlweg im mittleren Gärzental	0,0630	0,0630	24a
7811-316-0118	Feldhecken am Hungerberg	0,2384	0,2384	24a
7811-316-0119	Hohlweg im oberen Gärzental	0,0900	0,0900	24a
7811-316-0120	Feldhecke am nördlichen Mushörleberg	0,0420	0,0420	24a
7811-316-0121	Hohlweg am Mushörleberg	0,2241	0,2241	24a
7811-316-0122	Feldgehölz mit Sickerquelle am Mushörleberg	0,1593	0,1593	24a
7811-316-0123	Feldhecken und Magerrasen beim alten Schuttplatz	0,0285	0,0285	24a
7811-316-0124	Feldhecken im Gewann Waltersprung	0,3474	0,3474	24a
7811-316-0125	Gebüsch trockenwarmer Standorte und Fels im 'Galgenacker'	0,4770	0,4770	24a
7811-316-0126	Feldhecke im Gewann Galgenacker	0,0180	0,0180	24a
7811-316-0127	Hohlweg im Gewann Galgenacker	0,0225	0,0225	24a
7811-316-0128	Feldgehölze im Gewann Guller	0,5755	0,5755	24a
7811-316-0129	Feldhecke im Gewann Hundshalde	0,0600	0,0600	24a
7811-316-0130	Felswand südwestl. fND Teufelsburg	0,0120	0,0120	24a
7811-316-0131	Magerrasen im fND 'Teufelsburg'	0,2025	0,2025	24a
7811-316-0132	Feldhecke östl. fND 'Teufelsburg'	0,0200	0,0200	24a
7811-316-0133	Hohlweg im Gewann Dornschlut	0,0490	0,0490	24a
7811-316-0134	Feldhecken beim fND 'Teufelsburg'	0,0600	0,0600	24a
7811-316-0135	Feldgehölz im Gewann Steingrüble	0,1465	0,1465	24a
Wird auf der nächsten Seite fortgesetzt...				

Biotopnummer	Biotopname	Fläche (ha)	Fläche in Gemeinde (ha)	Kartier-typ
7811-316-0136	Gebüsch trockenwarmer Standorte im Gewann Eschert	0,0602	0,0602	24a
7811-316-0137	Feldhecken im Gewann Kleineichert	0,1556	0,1556	24a
7811-316-0138	Felswand und Feldhecken im Gewann Walterdiel	0,0925	0,0925	24a
7811-316-0139	Feldhecke im Gewann Elziger	0,0380	0,0380	24a
7811-316-0140	Feldgehölz im Gewann Elziger	0,1197	0,1197	24a
7811-316-0141	Feldgehölz an der Tennenbachstraße	1,0587	1,0587	24a
7811-316-0142	Feuchtbiotop 'Dietenberg'	0,0516	0,0516	24a
7811-316-0143	Feldhecken am Ströbelsberg	0,6602	0,6602	24a
7811-316-0144	Feldhecke an der Oberbergener Straße	0,0800	0,0800	24a
7811-316-0145	Haselfeldhecke am Bildstöckle	0,0245	0,0245	24a
7811-316-0146	Felswand und Schlehenfeldhecke am 'Beckenbuck'	0,1472	0,1472	24a
7811-316-0147	Magerrasen, Gebüsche und Felsen im Gewann Grube	0,7492	0,7492	24a
7811-316-0148	Feldgehölz am Nollenberg	0,0780	0,0780	24a
7811-316-0149	Schilfröhricht im Rückhaltebecken 'Ohnestal'	0,2188	0,2188	24a
7812-316-0055	Hecke 2 am 'Hunds Rücken'	0,0400	0,0160	24a
7812-316-0460	Feldhecke um die alte Kläranlage Endingen	0,3590	0,3590	24a
7812-316-0461	Schilfröhricht in der alten Kläranlage	0,3171	0,3171	24a
7812-316-0462	Schilfröhrichte in Graben nordwestlich Endingen	0,1465	0,1465	24a
7812-316-0463	Feldhecken an Graben nordwestlich Endingen	0,4168	0,4168	24a
7812-316-0464	Feldhecken nördlich der K 5126	0,2204	0,2204	24a
7812-316-0465	Hohlweg im Gewann Schafläger	0,0100	0,0100	24a
7812-316-0466	Hohlweg I im Gewann Floh	0,0115	0,0115	24a
7812-316-0467	Holunder-Feldhecken im Gewann Kornenbergäcker	0,0760	0,0760	24a
7812-316-0468	Hohlweg II im Gewann Floh	0,0150	0,0150	24a
7812-316-0469	Hohlweg III im Gewann Floh	0,0300	0,0300	24a
7812-316-0470	Hohlweg IV im Gewann Floh	0,0270	0,0270	24a
7812-316-0471	Hohlweg V im Gewann Floh	0,0100	0,0100	24a
7812-316-0472	Feldhecke im Gewann Himmelreich	0,0440	0,0440	24a
7812-316-0473	Feldhecken im Gewann Salental	0,3059	0,3059	24a
7812-316-0474	Hohlweg im Gewann Ufenhard	0,3716	0,3716	24a
7812-316-0475	Hohlweg im Gewann Krummacker	0,4432	0,4432	24a
7812-316-0476	Hohlweg im Gewann Schlangeneck	0,5060	0,5060	24a
7812-316-0477	Hohlweg zum oberen Schönenberg	0,7279	0,7279	24a
7812-316-0478	Hohlweg im Nächstental	0,8508	0,8508	24a
7812-316-0479	Feldgehölz am Burggraben	0,3352	0,3352	24a
7812-316-0480	Hohlweg zum Amolterer Eck	0,3053	0,3053	24a
7812-316-0481	Hohlweg im Gewann Zunftacker	0,3006	0,3006	24a
7812-316-0482	Hohlweg zum Katharinenberg	0,7125	0,7125	24a
7812-316-0483	Feldhecken in den Gewannen Enkental und Diel	0,8832	0,8832	24a
7812-316-0484	Robinien-Feldgehölze im Gewann Lay	0,8858	0,8858	24a
7812-316-0485	Hohlweg im Gewann Lay	0,2505	0,2505	24a
7812-316-0486	Feldhecken an der L 113	0,3251	0,3251	24a
7812-316-0487	Feldhecken im Gewann Lay	0,0260	0,0260	24a
7812-316-0488	Schilfröhricht und Feldgehölz innerhalb Rückhaltebecken	0,3857	0,3857	24a
7812-316-0489	Feldhecken am Engelberg	0,7820	0,7820	24a
7812-316-0490	Hohlweg am Gallberg	0,0630	0,0630	24a
7812-316-0491	Feldhecken am Gallberg	0,2097	0,2097	24a
7812-316-0492	Hohlweg im Gewann Heupfad	0,1810	0,1810	24a

Wird auf der nächsten Seite fortgesetzt...

Biotopnummer	Biotopname	Fläche (ha)	Fläche in Gemeinde (ha)	Kartier-typ
7812-316-0493	Feldhecke am Schambach	0,0975	0,0975	24a
7812-316-0494	Feldhecke im Längental	0,0300	0,0300	24a
7812-316-0495	Feldhecken am Rand des Wihlbachtales	0,2309	0,2309	24a
7812-316-0496	Hohlweg am Gausberg	0,0550	0,0550	24a
7812-316-0497	Schilfröhricht im Rückhaltebecken Bürgleten	0,2190	0,2190	24a
7812-316-0498	Feldgehölz im Gewinn Wiedenbühl	0,8110	0,8110	24a
7812-316-0499	Robinien-Feldhecken bei Amoltern	1,7221	1,7221	24a
7812-316-0500	Landschilfröhricht in den Hagematten	0,0220	0,0220	24a
7812-316-0501	Hohlweg im Gewinn Stücke	0,0455	0,0455	24a
7812-316-0502	Hohlweg im Gewinn Stück	0,0600	0,0600	24a
7812-316-0503	Hohlweg im Gewinn Gerschgrub	0,2519	0,2519	24a
7812-316-0504	Robinien-Feldgehölze nördlich des Spitalwaldes	1,7480	1,7480	24a
7812-316-0505	Feldhecken nördlich von Amoltern	0,3925	0,3925	24a
7812-316-0506	Hohlweg im Gewinn Scheken	0,0245	0,0245	24a
7812-316-0507	Hohlweg am Rangebuck	0,0240	0,0240	24a
7812-316-0508	Feldhecke im Gewinn Eichert	0,0200	0,0200	24a
7812-316-0509	Feldhecken im Gewinn Eichert	0,0200	0,0200	24a
7812-316-0510	Südexponierter Trockenhang im Gewinn Wohlfühle	0,3654	0,3654	24a
7812-316-0511	Feldgehölz im Gewinn Wohlfüle	0,3389	0,3389	24a
7812-316-0512	Feldgehölz im Gewinn Pfarrgut	0,1679	0,1679	24a
7812-316-0513	Feldhecke im Gewinn Pfarrgut	0,0320	0,0320	24a
7812-316-0514	Feldgehölz im Gewinn Wasserschaft	0,8741	0,8741	24a
7812-316-0515	Trockengebüsch und Felswand am Dietersberg	0,1598	0,1598	24a
7812-316-0516	Feldgehölze östlich Kiechlingsbergen	0,8411	0,8411	24a
7812-316-0517	Hohlweg am Ströbelsberg	0,2262	0,2262	24a
7812-316-0518	Felswände im Gewinn Stieg	0,0210	0,0210	24a
7812-316-0519	Magerrasen und Trockengebüsche am Köllberg	0,4875	0,4875	24a
7812-316-0520	Felswand und Magerrasen am Köllberg	0,0418	0,0418	24a
7812-316-0521	Feldgehölz am Kollberg	0,0450	0,0450	24a
7812-316-0522	Feldhecken am Kollberg	0,0725	0,0725	24a
7812-316-0523	Hohlweg am Kollberg	0,0440	0,0440	24a
7812-316-0524	Hohlweg im Gewinn Amolterer Eck	0,1187	0,1187	24a
7812-316-0525	Feldhecke am Amolterer Eck	0,0560	0,0560	24a
7812-316-0526	Hohlweg im Gewinn Hilgerstal	0,7163	0,7163	24a
7812-316-0527	Magerrasen im NSG 'Amolterer Heide'	0,4150	0,4150	24a
7812-316-0528	Feldhecken im NSG 'Amolterer Heide'	0,1190	0,1190	24a
7812-316-0529	Hohlweg im NSG 'Amolterer Heide'	0,0450	0,0450	24a
7812-316-0530	Hohlweg beim Kirchenwald Heide	0,0570	0,0570	24a
7812-316-0531	Mager- und Trockenrasen im Gewinn Wohlfüle	0,0390	0,0390	24a
7812-316-0532	Hohlweg zur Bärbelshalde	0,2944	0,2944	24a
7812-316-0533	Feldhecke im Gewinn Tannacker	0,0435	0,0435	24a
7812-316-0534	Hohlweg im Gewinn Hütten	0,0480	0,0480	24a
7812-316-0535	Hohlweg zum Katharinenberg	0,9474	0,9474	24a
7812-316-0536	Feldhecke im Gewinn Hütten	0,0160	0,0160	24a
7812-316-0537	Hohlweg südlich Endingen	1,0586	1,0586	24a
7812-316-0538	Robinien-Feldhecke südlich Endingen	0,0480	0,0480	24a
7812-316-0539	Hohlweg am Endinger Ortsrand	0,5282	0,5282	24a
7812-316-0540	Hohlweg 'Bahlinger Weg' bei Endingen	0,2302	0,2302	24a
7812-316-0541	Feldhecken beim Freiburger Weg	0,0200	0,0200	24a

Wird auf der nächsten Seite fortgesetzt...

Biotopnummer	Biotopname	Fläche (ha)	Fläche in Gemeinde (ha)	Kartier-typ
7812-316-0542	Feldhecken am Brüstleberg	0,1951	0,1951	24a
7812-316-0543	Naß- und Feuchtbiotope im NSG 'Erletal'	0,9055	0,9055	24a
7812-316-0544	Robinien-Feldhecken am Brüstleberg	1,0216	1,0216	24a
7812-316-0545	Hohlweg am Brüstleberg	0,0450	0,0450	24a
7812-316-0546	Feldhecke im Gewann Tonental	0,0700	0,0700	24a
7812-316-0547	Hohlweg im Tonental	0,1800	0,1800	24a
7812-316-0548	Hohlweg 'Freiburger Weg'	0,3550	0,3550	24a
7812-316-0549	Feldhecke am Freiburger Weg	0,0780	0,0780	24a
7812-316-0550	Hohlweg am Summberg	0,0450	0,0450	24a
7812-316-0551	Feldhecken am Summberg	0,4836	0,4836	24a
7812-316-0552	Feldgehölz im Gewann Willbach	0,0315	0,0315	24a
7812-316-0553	Hohlweg im Gewann Willbach	0,0315	0,0315	24a
7812-316-0554	Hohlweg 'Bahlinger Weg'	0,9903	0,9903	24a
7812-316-0555	Feldhecken im Gewann Wilchert	0,1000	0,1000	24a
7812-316-0556	Hohlweg im Gewann Wilchert	0,0600	0,0600	24a
7812-316-0557	Feldhecke im Gewann Eckkinzig	0,0225	0,0225	24a
7812-316-0560	Feldgehölz im Wiehlbachtal	0,2825	0,0622	24a

Summe Kartierungstyp §-24a Kartierungstyp150 Biotope 40,5963 ha

Gesamtsumme 150 Biotope 40,8406 haBei der Auswertung wurden Biotope im Bodensee nicht berücksichtigt.Bei der Auswertung wurden Biotope mit Rauhfusshühnern nicht berücksichtigt.

Kurzliste der Biotope

Suchbedingungen:

25.07.2001

Verwaltungseinheiten = Sasbach
 und Kartierungstyp = §-24a-Kartierung

”+”=logisches UND; ”-”=logisches UND NICHT; ””=logisches ODER

Biotopnummer	Biotopname	Fläche (ha)	Fläche in Gemeinde (ha)	Kartier-typ
8316038 Sasbach 24a				
7811-316-0035	Verlandungsbereich am Rheinseitengraben	0,0650	0,0650	24a
7811-316-0036	Schilfröhrichte am Rhein	0,2216	0,2216	24a
7811-316-0037	Silberweiden-Auwald am Rhein	1,9689	1,9689	24a
7811-316-0038	Feldhecken am Mühlbach	0,1518	0,1518	24a
7811-316-0039	Feldhecken im Gewann 'Burggrün'	0,0900	0,0900	24a
7811-316-0040	Feldhecken am Limberg	1,0523	1,0523	24a
7811-316-0041	Felswand und Feldhecken nördlich des Lützelberges	0,0900	0,0900	24a
7811-316-0042	Lützelberg mit Trockenrasen und Gebüsch	1,8467	1,8467	24a
7811-316-0043	Felswand und Feldgehölz am Lützelberg	0,2797	0,2797	24a
7811-316-0044	Feldgehölz um Anglersee an der L 104	0,4566	0,4566	24a
7811-316-0045	Schilfröhricht am Sasbacher Anglersee	0,0120	0,0120	24a
7811-316-0046	Robinienfeldgehölze im Gewann Fischersdorf	0,4517	0,4517	24a
7811-316-0047	Schilfröhrichte und Silberweidenfeldgehölze im 'Schlößle'	1,7672	1,7672	24a
7811-316-0048	Feldgehölz und Schilfröhricht am Restrhein	0,3347	0,3347	24a
7811-316-0049	Feldgehölze im Gewann Forlenlache	0,5208	0,5208	24a
7811-316-0050	Großseggenried an Angelsee nördl. des Humbergs	0,0190	0,0190	24a
7811-316-0051	Schilfröhrichte an Rheinkanal	0,0630	0,0630	24a
7811-316-0052	Feldgehölze bei der Landesstraße 104	0,1939	0,1939	24a
7811-316-0053	Feldhecken an der Bahnlinie Riegel - Breisach	0,0960	0,0960	24a
7811-316-0054	Feldhecken im Gewann 'Am Eichert'	0,0860	0,0860	24a
7811-316-0055	Feldhecken im Gewann 'Hohrain'	0,3214	0,3214	24a
7811-316-0056	Hohlweg im Gewann 'Hohrain'	0,0400	0,0400	24a
7811-316-0057	Schilfröhricht an Rückhaltebecken östl. Jechtingen	0,0090	0,0090	24a
7811-316-0058	Feldhecken am Hinteren Hochberg	0,5227	0,5227	24a
7811-316-0059	Magerrasen im NSG 'Hochberg'	0,5186	0,5186	24a
7811-316-0060	Feldgehölz beim NSG 'Hochberg'	0,0800	0,0800	24a
7811-316-0061	Feldhecken an der 'Nägelehalde'	0,3079	0,3079	24a
7811-316-0062	Felswand im Gewann 'Winkele'	0,0045	0,0045	24a
7811-316-0063	Feldhecken im Gewann 'Hinteres Gestühl'	0,0420	0,0420	24a
7811-316-0064	Feldhecken am Dürrberg	0,0600	0,0600	24a
7811-316-0065	Robinienreiche Feldhecken am 'Vorderen Hochberg'	0,2408	0,2408	24a
7811-316-0066	Trockenwarmes Gebüsch und Magerrasen östlich Jechtingen	0,0235	0,0235	24a
7811-316-0067	Gebüsch trockenwarmer Standorte östlich Jechtingen	0,0932	0,0932	24a
Wird auf der nächsten Seite fortgesetzt...				

Biotopnummer	Biotopname	Fläche (ha)	Fläche in Gemeinde (ha)	Kartier-typ
7811-316-0068	Hohlwege zwischen 'Schlicht- und Nägelehalde'	0,0360	0,0360	24a
7811-316-0069	Feldhecke im Gewann 'Schlichte'	0,0930	0,0930	24a
7811-316-0070	Schilfröhrichte am Riedgraben	0,3819	0,3819	24a
7811-316-0071	Hohlweg 'Jechtinger Weg'	0,0540	0,0540	24a
7811-316-0072	Feldhecke im Gewann 'Züchtern'	0,0540	0,0540	24a
7811-316-0073	Feldgehölz an der Scherchstraße	0,0400	0,0400	24a
7811-316-0074	Magerrasen und Feldgehölz im Gewann 'Scherch'	0,1398	0,1398	24a
7811-316-0075	Hohlweg 'Burkheimer Weg'	0,2040	0,2040	24a
7811-316-0076	Feldhecke im Gewann 'Bößle'	0,0150	0,0150	24a
7811-316-0077	Feldhecken um Rückhaltebecken südl. Leiselheim	0,1809	0,1809	24a
7811-316-0078	Gebüsch trockenwarmer Standorte im Gewann 'Bühl'	0,1853	0,1853	24a
7811-316-0079	Hohlweg am Hüttenbühl	0,0800	0,0800	24a
7811-316-0080	Mehrere Robinienfeldgehölze am Hüttenbühl	1,3801	1,3801	24a
7811-316-0081	Feldhecken im Gewann 'Einpflanz'	0,1255	0,1255	24a
7811-316-0082	Feldhecken im Gewann 'Humbergäcker'	0,2999	0,2999	24a
7811-316-0083	Feldhecke im Gewann 'Vorderes Nack'	0,0420	0,0420	24a
7811-316-0084	Feldhecken im Gewann 'Eselsturz'	0,0500	0,0500	24a
7811-316-0085	Feldgehölz am nördlichen Haberberg	0,1049	0,1049	24a
7811-316-0086	Feldhecke im Pfaffental	0,0165	0,0165	24a
7811-316-0087	Feldhecke in der Nähe der Gemarkungsgrenze zu Vogtsburg	0,0390	0,0390	24a
7811-316-0088	Gebüsch trockenwarmer Standorte im Gewann 'Hasloch'	0,0140	0,0140	24a
7811-316-0089	Feldgehölz im Gewann 'Lindental'	0,1816	0,1816	24a
7811-316-0090	Feldhecke am Vorderen Helgenberg	0,0780	0,0780	24a
7811-316-0091	Schlehen-Feldhecke an der Bahnlinie Riegel - Breisach	0,0150	0,0150	24a
7811-316-0092	Felswand an der Bahnlinie Riegel - Breisach	0,0360	0,0360	24a
7811-316-0093	Felswände im Gewann 'Halde'	0,0040	0,0040	24a
7811-316-0094	Feldhecken im Gewann 'Halde'	0,0240	0,0240	24a
7811-316-0095	Feldhecken am 'Herrenbergle'	0,2005	0,2005	24a

Summe Kartierungstyp §-24a Kartierungstyp61 Biotope 16,1054 ha

Gesamtsumme 61 Biotope 16,1054 haBei der Auswertung wurden Biotope im Bodensee nicht berücksichtigt.Bei der Auswertung wurden Biotope mit Raufusshühnern nicht berücksichtigt.

Kurzliste der Biotope

Suchbedingungen:

25.07.2001

Verwaltungseinheiten = Wyhl
 und Kartierungstyp = §-24a-Kartierung

”+”=logisches UND; ”-”=logisches UND NICHT; ””=logisches ODER

Biotopnummer	Biotopname	Fläche (ha)	Fläche in Gemeinde (ha)	Kartier-typ
8316051 Wyhl 24a				
7811-316-0001	Schilf- und Rohrglanzgrasröhricht am Rhein	0,2190	0,2190	24a
7811-316-0002	Verlandungsbereiche am Rheinseitengraben	0,3370	0,3370	24a
7811-316-0003	Feldgehölz beim Edelsplittwerk Wyhl	0,2740	0,2740	24a
7811-316-0004	Röhrichte und Verlandungsbereich beim Edelsplittwerk Wyhl	0,0970	0,0970	24a
7811-316-0005	Röhricht und Feldhecke am Mühlbach	0,3030	0,3030	24a
7811-316-0006	Schilfröhricht am Mühlbach südlich des Rheinweges	0,3780	0,3780	24a
7811-316-0007	Schilfröhricht bei der Wyhler Mühle	0,0210	0,0210	24a
7811-316-0008	Schilfröhricht an Graben westlich Wyhl	0,0740	0,0740	24a
7811-316-0009	Feldgehölz westlich Wyhl	0,2725	0,2725	24a
7811-316-0010	Feldhecke und Großseggenried südwestlich Wyhl	0,0300	0,0300	24a
7811-316-0011	Schilfröhricht, Naßwiesen und Feldgehölz im Heiligenwert	12,2368	12,2368	24a
7811-316-0012	Schilfröhricht in Mulde im Heiligenwert	1,1361	1,1361	24a
7811-316-0013	Schilfröhricht und Feldhecke südöstlich der Kläranlage	0,5111	0,5111	24a
7811-316-0014	Gewässerbegleitender Auwaldstreifen an Entwässerungskanal	0,3281	0,3281	24a
7811-316-0015	Feldgehölz im Gewann Herrenhänger	0,2267	0,2267	24a
7811-316-0016	Verlandungsbereich an Teich westlich Wyhl	0,0300	0,0300	24a
7811-316-0017	Feldgehölz im Gewann Schatzgrube	0,2861	0,2861	24a
7811-316-0018	Verlandungsbereich an Baggersee südwestlich Wyhl	0,4457	0,4457	24a
7811-316-0019	Feldhecke an Baggersee im Gewann Hohrain	0,0210	0,0210	24a
7811-316-0020	Schilfröhrichte an 2 Baggerseen westlich Wyhl	0,0570	0,0570	24a
7811-316-0021	Feldgehölz und Schilfröhricht an Baggersee südlich Wyhl	0,9693	0,9693	24a
7811-316-0022	Verlandungsbereich und Röhricht an Angelsee südlich Wyhl	0,0660	0,0660	24a
7811-316-0023	Feldgehölz an der Straße nach Weisweil	0,1232	0,1232	24a
7811-316-0034	Rohrglanzgrasröhricht an Graben südl. Weisweil	0,0220	0,0031	24a
7812-316-0024	Rohrglanzgras- und Schilfröhricht an Graben nordöstl. Wyhl	0,6810	0,6538	24a
7812-316-0025	Verlandungsbereich und Großseggenried an Teich nördl. Wyhl	0,0130	0,0130	24a
7812-316-0026	Feldhecken bei Angelteichen nördlich Wyhl	0,0980	0,0980	24a
7812-316-0027	Rohrglanzgrasröhricht am Königsweg	0,0860	0,0860	24a

Summe Kartierungstyp §-24a Kartierungstyp28 Biotope 19,2964 ha

Wird auf der nächsten Seite fortgesetzt...

Biotopnummer	Biotopname	Fläche (ha)	Fläche in Gemeinde (ha)	Kartier- typ
--------------	------------	----------------	-------------------------------	-----------------

Gesamtsumme 28 Biotope 19,3426 haBei der Auswertung wurden Biotope im Bodensee nicht berücksichtigt.Bei der Auswertung wurden Biotope mit Raufusshühnern nicht berücksichtigt.

A.4 Rapports précédents

Les rapports fournis précédemment sont à considérer comme une partie des annexes du présent document. Le rapport d'„Analyse du territoire de projet“ en particulier contient des données beaucoup plus détaillées que ce rapport final.

- A Analyse du territoire de projet (Rapport Chapitre 1, septembre 2000)
- B Propositions concrètes pour une meilleure mise en relation et le développement de l'ensemble des potentiels économiques et écologiques (Rapport intermédiaire Chapitre 2, septembre 2000)